

2015 - 2020

CONTRAT DE VILLE

MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

RAPPORT ANNUEL **2017**
POLITIQUE DE LA VILLE



SOMMAIRE

– Avant-propos	3
– Les Quartiers Politique de la Ville de la Métropole du Grand Nancy	4
– Les QPV au niveau national	4
– Tableau de comparaison des Quartiers Politique de la Ville 2017	7
– La gouvernance du Contrat de Ville 2015–2020	8
– Les grandes orientations du Contrat de Ville 2015–2020	9
– La réduction des inégalités territoriales et sociales dans le cadre de la Politique de la Ville, une forte coordination des acteurs institutionnels	10
– Pilier « cohésion sociale »	13
– Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »	21
– Pilier « développement de l'activité économique et emploi »	26
– Les conseils citoyens : une action citoyenne à l'échelle des quartiers et une cohésion métropolitaine	30
– Bilan des activités des 9 conseils citoyens des quartiers prioritaires	34
– Le Droit commun de la Métropole du Grand Nancy fléché spécifique Politique de la Ville	36
– Ventilation des crédits au titre de la cohésion sociale par politique publique de la Métropole du Grand Nancy (droit commun et spécifique)	37
– Répartition des crédits « Politique de la Ville » de l'État par politique publique	38
– Le bilan 2017 du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle	39
– La déclinaison des arbres d'objectifs par enjeux des Quartiers en Politique de la Ville dans le Contrat de Ville 2015-2020	42
– Les actions et les enjeux 2017 déclinés par quartier	46
– Priorisations et améliorations 2018-2020	50
– Dotation de Solidarité Urbaine	51
– Feder 2017	52
– Annexes des actions par porteur de projet soutenues en 2017 par la Métropole du Grand Nancy par politique publique	54
– Annexe du Plan Territorial de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations	60
– Annexe du plan d'actions sur la prévention de la radicalisation	62
– Annexes des avis rendus par les Conseils Citoyens	63



AVANT-PROPOS

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy, prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant, autour de l'Etat et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Ainsi, les nouveaux Contrats de Ville doivent permettre de mieux inscrire ces quartiers dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement, de façon adaptée et, le cas échéant, renforcée, les politiques publiques déployées par les partenaires au contrat.

La loi prévoit, au troisième alinéa des articles L. 1111-2 et L-1811-2 du Code général des collectivités territoriales, qu'un « *débat sur la Politique de la Ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un Contrat de Ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville, les actions qu'elle mène sur son territoire, et les orientations et programme de nature à améliorer cette situation* ».

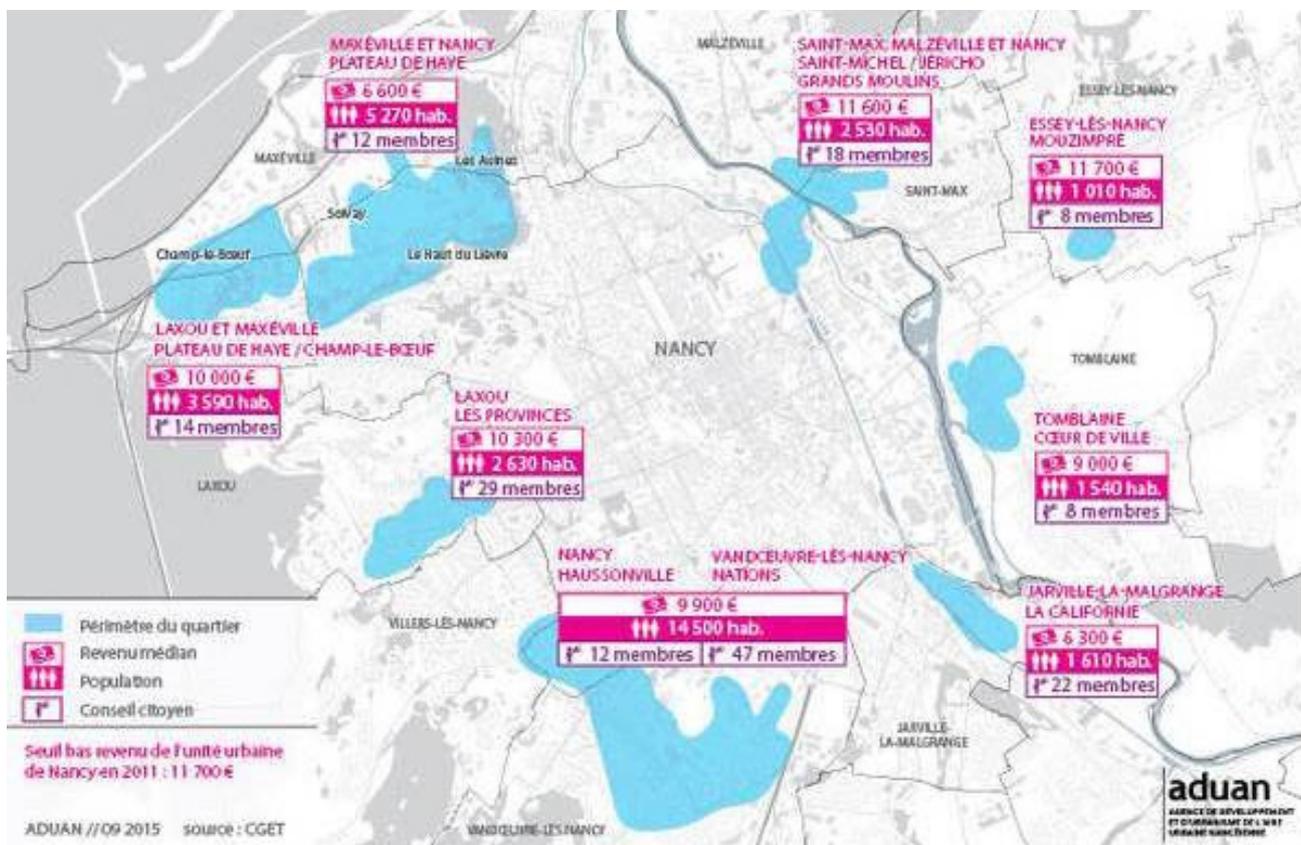
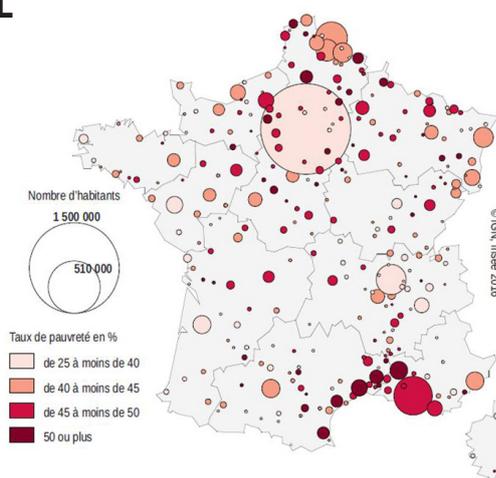
Ainsi, le présent rapport a pour vocation de présenter au débat les différents éléments de bilan de la Métropole du Grand Nancy et des communes qui la composent. Il rappellera les orientations majeures du Contrat de Ville, les enjeux propres à chaque commune, les actions menées en réponse à ces enjeux ainsi que les perspectives et préconisations d'améliorations au regard des résultats obtenus et des moyens mis en œuvre. Il consiste donc en un outil de pilotage. Le Contrat de Ville de la Métropole du Grand Nancy concerne 8 Quartiers Politique de la Ville, situés sur 9 communes du Grand Nancy ; cela totalise environ 32 740 habitants soit 13 % de la population du territoire. La Politique de la Ville au sein de la Métropole a toujours été ambitieuse et la collaboration entre les communes et l'EPCI a permis une réelle impulsion des initiatives locales. La loi de 2014 avait pour ambition de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'assurer l'égalité des territoires ; ainsi, le Contrat de Ville de la Métropole du Grand Nancy s'inscrit dans une volonté de poursuivre le travail impulsé par le CUCS tout en s'inscrivant dans le Projet de Cohésion Sociale et Territoriale (PCST) qui rapproche l'urbain et l'humain. Lors de l'élaboration du Contrat de Ville, les enjeux prioritaires par quartier ont pu être identifiés par l'agence ADUAN (aujourd'hui devenue SCALEN) et seront étudiés dans le présent rapport.

LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

LES QPV AU NIVEAU NATIONAL

L'agence SCALen a analysé la situation sociodémographique des quartiers prioritaires de la Métropole du Grand Nancy. Il s'agit ici de comparer la situation de ces quartiers avec les QPV nationaux.

La Métropole du Grand Nancy concentre 34 131 habitants des QPV soit 1 % de l'ensemble des QPV de France. Les QPV de la Métropole du Grand Nancy ont un taux de pauvreté de 44 %, tandis que ce taux dans les QPV de France s'échelonne de 37 % en Île-de-France à plus de 50 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SAINT-MICHEL-JERICHO / GRANDS MOULINS À SAINT-MAX, MALZÉVILLE ET NANCY :

c'est un quartier qui concentre peu de difficultés socio-économiques. En comparaison avec la moyenne des QPV de France, le quartier concentre autant de personnes seules, que de couples avec enfants, à mettre en lien avec la typologie des logements du quartier composé pour 80 % de T3/T4. C'est un quartier qui présente une forte vacance commerciale ainsi qu'une mobilité HLM importante. Il fait partie des QPV les moins fragiles de la Métropole du Grand Nancy et le taux de pauvreté est inférieur à celui de l'ensemble des QPV de France et 40 % des ménages sont imposés, ce qui est légèrement supérieur à l'ensemble des QPV de France.

MOUZIMPRÉ À ESSEY-LÈS-NANCY :

un quartier qui concentre peu de difficultés socio-économiques. En comparaison avec la moyenne des QPV de France, le quartier Mouzimpré concentre une grande majorité de personnes seules, ce qui semble être en inadéquation avec la typologie des logements proposés dans le quartier (80 % de T3/T4). C'est un quartier qui présente une faible vacance commerciale ainsi qu'une mobilité HLM réduite. Le quartier fait partie des QPV les moins fragiles de la Métropole du Grand Nancy. Le taux de pauvreté du quartier est largement inférieur à celui de l'ensemble des QPV de France et 51 % des ménages sont imposés contre un tiers dans l'ensemble des QPV de France. A noter que le taux de redoublement en 3ème est supérieur à celui de l'ensemble des QPV de la Métropole, et même au-dessus de celui de l'ensemble des QPV de France.

CŒUR DE VILLE À TOMBLAINE : c'est un quartier qui concentre beaucoup de difficultés socio-économiques. En comparaison avec la moyenne des QPV de France, le quartier concentre une grande majorité de couples avec enfants et de personnes seules, ce qui est conforme avec la typologie de logements proposés dans le quartier. C'est un quartier qui présente une vacance commerciale supérieure à l'ensemble des QPV de la Métropole et des QPV de France. La mobilité HLM y est réduite. Le taux d'activité du quartier est inférieur à celui de l'ensemble des QPV de la Métropole, mais supérieur à celui de l'ensemble des QPV de France. Le quartier fait partie des QPV fragiles de la Métropole du Grand Nancy. Le taux de pauvreté du quartier est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des QPV de France et seulement 35 % des ménages sont imposés, soit un taux équivalent à celui de l'ensemble des QPV de France.



LA CALIFORNIE À JARVILLE-LA-MALGRANGE : un quartier qui concentre beaucoup de difficultés socio-économiques. Près d'un chômeur sur deux de Jarville-la-Malgrange est issu du quartier Californie alors que celui-ci représente 20 % de la population totale de la commune. En comparaison avec la moyenne des QPV de France, le quartier Californie concentre une grande majorité de personnes seules, à mettre en lien avec la typologie des logements du quartier composé pour près de la moitié de T1/T2. C'est un quartier qui présente une très faible vacance commerciale ainsi qu'une mobilité HLM réduite. Le quartier fait partie des QPV les plus fragiles de la Métropole du Grand Nancy. Le taux de scolarisation est plus faible que celui de l'ensemble des QPV de la Métropole, et même en dessous de celui de l'ensemble des QPV de France. Le taux de pauvreté du quartier Californie est largement supérieur à celui de l'ensemble des QPV de France et seulement 20 % des ménages sont imposés contre un tiers dans l'ensemble des QPV de France.

HAUSSONVILLE/NATIONS À VANDOEUVRE-LÈS-NANCY ET NANCY :

Un quartier qui concentre beaucoup de difficultés socio-économiques. En comparaison avec la moyenne des QPV de France, le quartier concentre autant de personnes seules que de couples avec enfants, à mettre en lien avec la typologie des logements du quartier composé pour plus de la moitié de T3/T4. C'est un quartier qui présente une faible vacance commerciale ainsi qu'une mobilité HLM réduite. Le quartier fait partie des QPV fragiles de la Métropole du Grand Nancy. Le taux d'activité est plus faible que celui de l'ensemble des QPV de la Métropole, et légèrement au-dessus de celui de l'ensemble des QPV de France. Le taux de pauvreté du quartier est similaire à celui de l'ensemble des QPV de France et un peu plus d'un tiers des ménages est imposé tout comme l'ensemble des QPV de France.



PLATEAU DE HAYE À NANCY ET MAXÉVILLE :

Un quartier qui concentre beaucoup de difficultés socio-économiques. En comparaison avec la moyenne des QPV de France, le quartier Plateau de Haye concentre autant de personnes seules que de couples avec enfants, à mettre en lien avec la typologie des logements du quartier composé pour près de la moitié de T3/T4. C'est un quartier qui présente une faible vacance commerciale mais une mobilité HLM importante. Il fait partie des QPV les plus fragiles de la Métropole du Grand Nancy. Le taux d'activité est plus faible que celui de l'ensemble des QPV de la Métropole, et légèrement au-dessus de celui de l'ensemble des QPV de France. Le taux de pauvreté du quartier Plateau de Haye est largement supérieur à celui de l'ensemble des QPV de France et un moins d'un tiers des ménages imposé, ce qui est inférieur à l'ensemble des QPV de France.

LES PROVINCES À LAXOU :

c'est un quartier qui concentre des difficultés socio-économiques. En comparaison avec la moyenne des QPV de France, le quartier concentre une grande majorité de personnes seules, et un taux similaire de couples avec enfants, à mettre en lien avec la typologie des logements du quartier composé pour plus de la moitié de T3/T4. C'est un quartier qui présente une forte vacance commerciale et une mobilité HLM réduite. Il fait partie des QPV les plus fragiles de la Métropole du Grand Nancy. Le taux de scolarisation est plus faible que celui de l'ensemble des QPV de la Métropole, et de l'ensemble des QPV de France. Le taux de pauvreté du quartier des Provinces est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des QPV de France et un peu plus d'un tiers des ménages est imposé tout comme dans l'ensemble des QPV de France.

PLATEAU DE HAYE CHAMP LE BOEUF À LAXOU ET MAXÉVILLE :

un quartier qui concentre certaines difficultés socio-économiques. En comparaison avec la moyenne des QPV en France, le quartier concentre une grande majorité de couples avec enfants et familles monoparentales, ce qui semble être en adéquation avec la typologie des logements proposés dans le quartier. C'est un quartier qui présente une faible vacance commerciale ainsi qu'une mobilité HLM réduite. Le taux de scolarisation est plus élevé que celui de l'ensemble des QPV de la Métropole, et même au-dessus de celui de l'ensemble des QPV de France. Le quartier fait partie des QPV les plus fragiles de la Métropole du Grand Nancy. Le taux de pauvreté du quartier Champ le Bœuf est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des QPV de France.

TABLEAU DE COMPARAISON DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE 2017

	QPV Métropole Grand Nancy	QPV Région Grand Est	QPV de France
Structure des ménages			
Personnes seules	40.8%	34%	36.7%
Couples avec enfants	36.6%	27.2%	35.2%
Familles monoparentales	18.7%	8.8%	17.9%
Poids de la population	13.4%	8.7%	7.5%
Education – Formation			
Taux de scolarisation des 16-24 ans	54.8%	56.2%	52.9%
Redoublement 3 ^{ème}	3.8%	ND	4.3%
Emploi – Chômage			
Taux d'activité	67.4%	72.9%	59.1%
Demandeurs d'emploi sans diplômes	25.5%	11%	31.4%
Poids des demandeurs d'emploi	23.4%	8.44%	15.44%
Niveau de vie			
Revenu fiscal médian*	9 633 €	20 241€	12 871€
Taux de pauvreté**	44%	14%	42.2%
Ménages imposés	35%	44.6%	35.5%
Occupation du parc HLM			
Typologie logement			
T1 + T2	28.2%	21%	22.1%
T3 + T4	63.3%	67%	68.2%
T5 et +	8.7%	12%	9.6%
Mobilité HLM	11.5%	11.3%	8.9%
Vacance commerciale HLM	2.6%	4.2%	2%

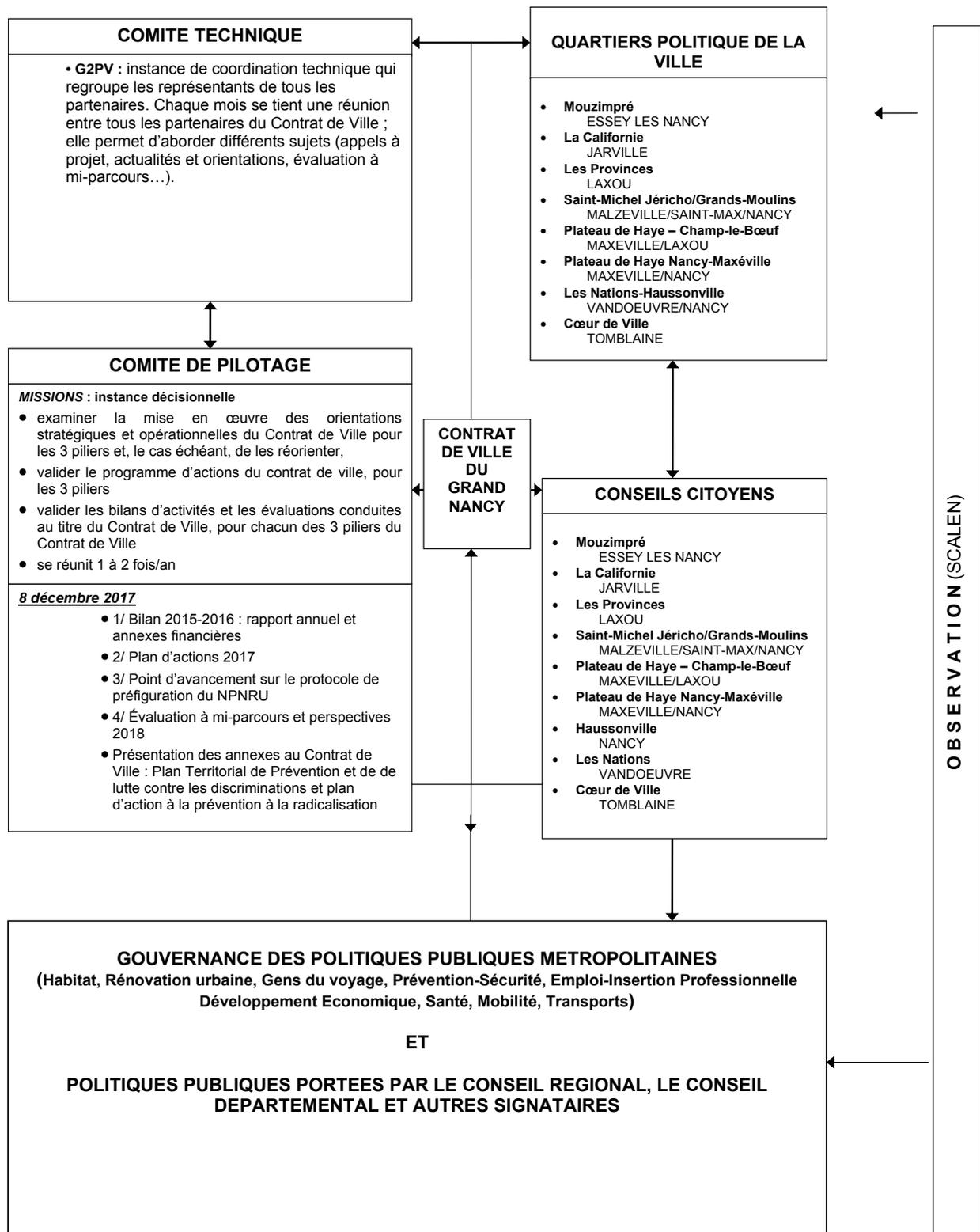
Données fournies par l'agence SCALEN 2017, Insee 2016, Pôle Emploi 2016, CGET, Rapport ONZUS 2016.

Au niveau de la structure des ménages, de l'éducation et de la formation, les QPV de la Métropole du Grand Nancy semblent **dans la moyenne** des caractéristiques des QPV de France. Le revenu fiscal médian affiche une différence significative de 3 238 euros, mais le taux de pauvreté est presque équivalent.

* Le revenu fiscal médian est calculé par unité de consommation ; c'est le revenu annuel exprimé en euros divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Celui-ci est calculé en attribuant 1 au premier adulte, puis 0,5 à tout autre adulte de 14 ans et plus, plus 0,3 à tout enfant de moins de 14 ans. Le revenu déclaré correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. C'est celui utilisé pour chaque QPV.

** Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020



LES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

PILIER COHÉSION SOCIALE

Éducation scolaire — apprentissage et maîtrise de la langue

Apprentissage et maîtrise de la langue française

Parentalité

Accès aux droits sociaux et solidarité

Santé

Prévention sécurité

Sport-loisirs-culture

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Aménagement

Habitat et peuplement

Cadre de vie

Transports et mobilités

PILIER DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Accès à l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle, le développement économique, le commerce

AXES TRANSVERSAUX

Prévention et lutte contre les discriminations

Égalité citoyenneté promotion des valeurs de la république

Jeunesse

LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, UNE FORTE COORDINATION DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Au-delà des appels à projets traditionnels, l'année 2017 a été marquée par une forte coordination des acteurs institutionnels du Contrat de Ville.

Le travail de rédaction des annexes au Contrat de Ville, initié en 2016, a été poursuivi en 2017.

Ainsi, le Contrat de Ville a engagé trois démarches de rédaction d'annexes :

- le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations,
- le plan d'actions sur la prévention de la radicalisation,
- l'annexe d'engagement de service public ou mobilisation du droit commun : dans le cadre du renforcement du pilotage territorial des politiques de droit commun et pour mettre en visibilité et effectivité l'implication de la solidarité nationale et des solidarités territoriales dans les quartiers prioritaires, l'annexe d'engagement de service public a été réalisée pour chaque Contrat de Ville. Cet exercice d'identification et de recensement des contributions de chaque partenaire du Contrat de Ville a le mérite d'apporter plus de visibilité partagée même si elle reste incomplète et sous-estimée. En effet, compte tenu de la complexité de l'exercice, les valeurs mentionnées sont à prendre avec précaution car elles portent sur des échelles différentes (QPV, commune, intercommunalité...). De même, certains moyens de droit commun impactent les QPV sans possibilité à ce jour de les suivre au niveau de chaque Contrat de Ville. Il est par ailleurs extrêmement difficile d'obtenir le droit commun de certains partenaires comme le Conseil régional, la CAF, la DRAC, la Caisse des dépôts et des consignations.... Cette annexe est donc amenée à évoluer notamment au regard des perspectives qui seront arrêtées dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville et desquelles découleront des indicateurs à créer ou à suivre pour permettre un bilan qualitatif et quantitatif du Contrat de Ville à son échéance, en 2020.

Le Contrat de Ville a également délibéré sur son **rapport annuel 2015 - 2016** ; premier exercice du genre depuis la signature des nouveaux contrats.

Dans le cadre des **conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB)**, les premiers comités de pilotage ont eu lieu en 2017 sur une grande majorité des Contrats de Ville et ont permis des échanges directs entre les élus et les bailleurs.

Une mobilisation et une coordination conjointes Etat et Métropole du Grand Nancy sur la mise en réseau des acteurs de la Politique de la Ville :

A. Apprentissage du français

Ainsi, une stratégie départementale en matière d'**apprentissage du français** a été élaborée et déclinée en :

- une démarche de professionnalisation des formateurs/intervenants au sein des ateliers sociolinguistiques, pilotée par l'État (DDCS), en lien avec le CAEC (Centre académique des examens et des certifications) afin de répondre à une demande forte des associations. Ainsi, 18 structures se sont engagées dans la professionnalisation de leurs salariés et/ou bénévoles pour 63 parcours de formation effectués.
- la réalisation d'une cartographie des structures du département intervenant en matière d'apprentissage du français qui intégrera la plateforme régionale PAROL Grand Est
- le soutien à l'émergence de nouvelles coordinations territoriales, initiées avec l'aide de l'État depuis 2016. Des outils communs à plusieurs structures associatives ont ainsi vu le jour, notamment sur le Plateau de Haye.

Une expérimentation du français à visée d'insertion professionnelle a également été initiée par l'État, en lien avec Pôle Emploi, le CD 54, l'OFII, fin octobre 2017 avec un groupe de 15 personnes (des migrants et des bénéficiaires du RSA de diverses nationalités) sur Nancy Métropole et Couronne, bénéficiant de cours de français renforcé par le CAEC, dans une visée d'insertion professionnelle, en vue de l'atteinte du niveau A2, et de l'élaboration d'un projet professionnel avec immersion en entreprise notamment dans les métiers en tension localement.

En fonction des résultats de l'action, l'expérimentation pourra être développée en 2018 avec 4 groupes de bénéficiaires. L'ingénierie mise œuvre s'appuiera sur le ou les ateliers sociolinguistiques qui auront répondu à l'appel d'offre du CAEC.

La Meurthe-et-Moselle a par ailleurs disposé d'une enveloppe de 150 708€ au titre du BOP 104 «**Intégration et accès à la nationalité française**» qui travaille à renforcer et accompagner la professionnalisation et l'offre de formation des associations œuvrant dans le champ de l'apprentissage du français. 25 actions, majoritairement sur la Métropole, ont ainsi été subventionnées.

B. Coordinations territoriales en matière de parentalité

Dans le cadre du SDAPEP (schéma départemental des services d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité) qui a été signé en décembre 2017, des coordinations territoriales sur la parentalité (CSTP) existent sur chaque Contrat de Ville.

Une réflexion sur la coordination des structures sur la jeunesse et sur l'accès aux droits va également être menée sur les Quartiers Politique de la Ville en 2018.

C. Renforcement des liens police-population

Deux projets sont en cours :

- **les mécaniques du Lien** : porté par la MJC Beauregard à destination des 12-16 ans et des 17-25 ans habitant(e)s des ZSP, QPV des quartiers du Plateau de Haye/Haut-du-Lièvre/Champ-le-Bœuf/Les Provinces et Beauregard, ce projet va se dérouler de septembre 2017 à mars 2018. Il s'agit de la mise en place de séjours/activités autour des sports mécaniques encadré(e)s notamment par des instructeurs de la Police Nationale ou de la Gendarmerie dans le cadre du rapprochement police-populations,
- **projet de groupes-miroirs en ZSP** afin de recenser les besoins des habitants en matière de sécurité, de recueillir leurs ressentis sur les actions et dispositifs mis en place et d'avoir un échange constructif entre les forces de sécurité et les habitants. Trois réunions par an animées par les délégués du préfet, le délégué police-population et un officier de police sont prévues.

D. Les adultes-relais

Cette démarche de mise en réseau, par la création d'une boîte fonctionnelle dédiée et de temps organisés au niveau départemental, concerne également les adultes-relais, médiateurs ville du département. Ainsi, lors d'une réunion présidée par le préfet le 6 juillet 2017, il a été rappelé la nécessité de renforcer les liens entre adultes-relais, et entre adultes-relais et services de l'Etat.

Une cartographie des adultes-relais a également été réalisée afin de faire connaître les adultes-relais et que ceux-ci se connaissent également. Des échanges d'expériences, des mutualisations d'outils....sont à encourager.

Le GIP Formation tout au long de la vie, en charge du plan de professionnalisation des adultes-relais, les accompagne et a développé en 2017 un référentiel de compétences pour les aider à se positionner dans le cadre de leur projet professionnel, ainsi qu'un guide pour les adultes-relais nouvellement recrutés.

La Meurthe-et-Moselle dispose de 50 postes d'adultes-relais attribués par le CGET dont 30 sur la Métropole, ce qui a représenté une aide aux employeurs de l'ordre de 917 299 € au titre de 2017.

E. La promotion du droit des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes

L'égalité entre les femmes et les hommes a été élue « Grande Cause Nationale » par le Président de la République pour la durée du quinquennat. Cette politique repose sur une double approche, intégrée et spécifique, qui nécessite une réelle dynamique interministérielle et partenariale auprès d'acteurs multiples.

3 priorités en 2017 :

— **Agir en faveur d'une prévention efficace des violences faites aux femmes et d'une protection des victimes** : notamment le téléphone Grave Danger opérationnel depuis décembre 2015 avec 8 téléphones attribués en 2017 par le TGI de Nancy et 2 par le TGI de Briey sur la dotation totale de 11 téléphones (45 situations évaluées) ; le suivi de la systématisation de la prise en charge des femmes victimes de violences (urgences psychiatriques) par l'unité médico judiciaire du CHRU de Nancy (environ 3 800 consultations par an dont +40 % concerne des victimes de violences conjugales.) et par l'unité de l'Ars auprès du commissariat de police (environ 900 personnes). Dans le cadre d'actions nationales, 4 projets ont été labellisés « Le sexisme pas mon genre » et 9 ateliers organisés pour « Le Tour de France de l'Égalité ».

— **Mobiliser les politiques transversales et thématiques de l'État** : Accompagner l'« Égalité Femme/ Homme » dans les Contrats de Ville (9 projets accompagnés dans 5 QPV sur le BOP 137 Droits des femmes pour 14 000 €), agir contre les facteurs spécifiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale des femmes en appui du plan départemental de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, favoriser le sport en entreprise par l'action DYNAPOLE, promouvoir la santé en milieu scolaire (ARS/EN/DRDFE) avec les 3 CIDFF qui interviennent dans les établissements scolaires pour évoquer la citoyenneté, le respect de soi et des autres, et abordent les violences sexistes, sexuelles...(plus de 4 500 élèves concernés).

— **Promouvoir l'égalité professionnelle** : rapport comparé sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes obligatoires pour les collectivités locales de + de 20 000 Habitants à compter du 01 janvier 2017. Actions et expérimentations pour la culture de l'égalité et en faveur de l'égalité professionnelle, politique sociale avec les associations Lorraine Active, Est'Elles Exécutive, Elles bougent, FETE, Alexis et ARACT Lorraine.

G. La déclinaison du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Dans le cadre des conférences territoriales de développement social (CTDS), adossées aux territoires CD et CAF qui se sont tenues sur chaque territoire fin 2015, le thème de l'accès aux droits a été retenu sur le **Grand Nancy** avec la mutualisation des accueils de premier niveau, la simplification des procédures et le développement de nouveaux outils.

Il convient de noter l'**expérimentation d'un coffre-fort numérique** auprès des CCAS de Nancy, Maxéville, Laxou et Briey qui a débuté au mois de novembre 2016. Il s'agit d'une plateforme dématérialisée accessible par internet, permettant aux personnes en situation de précarité de stocker leurs documents personnels afin de pallier la perte de justificatifs indispensables à l'ouverture de droits sociaux.

De même, le déploiement de la **banque de ressources « accès aux droits »** (Nancy et Couronne) en février 2017, après un important travail de partenariat impliquant la Métropole, le Conseil départemental, les CCAS du Plateau de Haye et les organismes de sécurité sociale, doit être souligné. Cet outil, proposé par l'association ARELIA, accessible sur internet à titre gratuit, constitue un répertoire des droits sociaux existants devant permettre aux professionnels de constituer efficacement des demandes d'ouverture de droits à destination des personnes accompagnées.

Concernant l'inclusion par le sport : la démarche de mobilisation du sport comme outil de réinsertion et de santé (Tremplin Sport) a été fortement engagée auprès d'un public relevant d'établissements sociaux (9 CHRS concernés) et de centres pénitentiaires (3 établissements concernés). Une fusion des dispositifs État (établissements sociaux, pénitentiaires) et CD (bénéficiaires du RSA) a été décidée, portée par le CDOS.

PILIER « COHÉSION SOCIALE »

Les enjeux par objectifs stratégiques et opérationnels déclinés dans le Contrat de Ville 2015-2020 sont rappelés dans le tableau ci-dessous.

THEMATIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1 - ÉDUCATION SCOLAIRE - APPRENTISSAGE ET MAITRISE DE LA LANGUE	1.1. Mobiliser, conforter et développer les programmes, outils et actions de droit commun ou spécifique à la politique de la ville afin de favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants des QPV	1.1.1. constituer autour de l'Education Nationale et des communes des groupes techniques afin d'assurer, au niveau territorial, la coordination des différents dispositifs (droit commun et politique de la ville) et leur cohérence ;
		1.1.2 : Encourager la mixité sociale au sein des établissements scolaires accueillants les élèves des QPV
		1.1.3. Maintenir et développer les dispositifs spécifiques en faveur de la réussite scolaire
	1.2. Prévenir l'absentéisme scolaire et lutter contre le décrochage scolaire	1.2.4. Mobiliser les dispositifs de droit commun portés par l'Education Nationale, afin de lutter contre l'absentéisme et les articuler avec la politique de la ville.
		1.2.5. : orienter prioritairement les enfants en (grande) difficulté vers les dispositifs de soutien existants, soutenir les acteurs associatifs menant des actions de prévention du décrochage, notamment en direction des collégiens.
		1.2.6. Soutenir les acteurs associatifs menant des actions de prévention du décrochage, notamment en direction des collégiens.
2 - APPRENTISSAGE ET MAITRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE	2.1. Etablir un diagnostic des besoins en matière d'apprentissage de la langue sur l'ensemble des QPV de l'agglomération	2.1.1 Réunir les acteurs institutionnels et associatifs
		2.1.2 Faire un état des lieux de l'offre
	2.2. Mettre en place une offre de service structurée de nature à répondre aux besoins des quartiers prioritaires	2.2.1 Identifier et mobiliser les moyens adéquats à l'atteinte des objectifs
		2.2.2 Coordonner et articuler l'offre de service par territoire
		2.2.3 Définir les objectifs en matière de thématique (insertion professionnelle, valeurs de la République)
3 - PARENTALITE	3.1. Développer et créer les dispositifs et actions de soutien à la fonction parentale	3.1.1 Créer des R.E.A.P (Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement à la fonction Parentale) et des L.A.E.P
	3.2. Décliner les priorités définies par le comité départemental de soutien à la fonction parentale	3.2.1 Créer et installer des comités territoriaux de soutien à la fonction parentale
4 - ACCES AUX DROITS SOCIAUX ET SOLIDARITE	4.1. Renforcer l'accompagnement des personnes issues des QPV dans leurs démarches administratives concernant les prestations et l'obtention de leurs droits sociaux, en partenariat avec les institutions concernées et les associations du territoire.	Etude action sur un quartier politique de la ville
7 - SPORT-LOISIRS- CULTURE	7.1. Faciliter l'accès des habitants des quartiers populaires aux activités et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs	71.1. En encourageant le développement d'actions de médiations culturelles, artistiques et sportives
		7.1.2. En facilitant l'information sur l'offre et les possibilités d'accès (tarification, médiation)
		7.1.3. En renforçant l'essaimage territorial d'actions communautaires intercommunales, ou d'envergure d'agglomération
		7.1.4. En faisant du livre de la lecture, un objet et une pratique qui participent à la création de lien social et à l'ouverture culturelle
	7.2. Développer le service civique	

La liste des actions de 2017 par porteur de projet soutenues par la Métropole du Grand Nancy est répertoriée dans le tableau annexé en page 46

Une promotion des actions de la Métropole vers le : « Sport, Loisirs, Culture, Eco-citoyenneté et lien social »

En 2017, le Grand Nancy a soutenu **132 actions** dans le domaine de l'éducation, des loisirs, du sport, de la culture et du lien social ou encore l'écocitoyenneté, **pour une enveloppe de 285 472 €.**

Même si ces actions ne sont pas structurées sur son champ de compétences directes, le Grand Nancy soutient la mise en œuvre des projets portés par les associations et les villes parce qu'elles contribuent à la cohésion sociale et au « bien vivre ensemble » de nos quartiers. Leur développement participe à encourager l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, au sport, aux loisirs, à l'éducation : des enjeux majeurs pour le bien être de tout être humain et pour la société en général.

Ces actions représentent également la possibilité pour les personnes jeunes ou moins jeunes, de se responsabiliser et de trouver ou retrouver des situations valorisantes, aussi bien sur le plan individuel, que sur le plan collectif. Elles participent ainsi à garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.

Dans un contexte où les notions de citoyenneté, tout autant que les valeurs républicaines sont remises en cause et où la crise économique actuelle participent à fragiliser « un vivre ensemble » harmonieux, les actions développées en matière de lien social et de solidarité sont d'autant plus appréciées.

Ces actions, au regard des thématiques et objectifs stratégiques du Contrat de Ville, se répartissent de la manière suivante :

Thématiques	Objectifs stratégiques	Pourcentage des actions subventionnées sur chaque objectif stratégique
Education scolaire, apprentissage et maîtrise de la langue. 9.5%	Mobiliser, conforter et développer les programmes, outils et actions de droit commun ou spécifique à la Politique de la Ville afin de favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants.	6.6%
	Prévenir l'absentéisme scolaire et lutter contre le décrochage scolaire.	2.7%
Apprentissage et maîtrise de la langue française 7.6%	Etablir un diagnostic des besoins en matière d'apprentissage de la langue sur l'ensemble des QPV	6.6%
	Mettre en place une offre de service structurée de nature à répondre aux besoins des quartiers	1%
Parentalité 9.5%	Développer et créer les dispositifs et les actions de soutien à la fonction parentale	8.5%
	Décliner les priorités définies par le comité départemental de soutien à la fonction parentale	1%
Sport – Loisirs – culture 73.4%	Faciliter l'accès des habitants des quartiers populaires aux activités et aux équipements culturels, sportifs, et de loisirs.	73.4%

La plupart des actions financées concernent les thématiques « loisirs, culture, sport ». Ce sont ces thématiques qui mobilisent le plus d'acteurs intervenants dans la grande proximité.

La culture, le sport, les loisirs deviennent ici des médiateurs, des vecteurs de cohésion sociale car ils encouragent la possibilité de se responsabiliser et de trouver des situations valorisantes, aussi bien sur le plan individuel que sur le plan collectif.

De plus en plus d'actions concourant à éveiller les sensibilités, à se forger des points de vue ou encore à s'ouvrir vers les autres sont développées par les acteurs locaux au contact direct des habitants des quartiers.

LA PLUPART DES ACTIONS FINANCÉES CONCERNENT LES THÉMATIQUES " LOISIRS, CULTURE, SPORT". CE SONT CES THÉMATIQUES QUI MOBILISENT LE PLUS D'ACTEURS INTERVENANTS DANS LA GRANDE PROXIMITÉ.



Les actions culturelles telles que le « Livre sur La place », « Aux actes citoyens », « Nancy Jazz Pulsation » se déclinent toutes à l'échelle des quartiers pour favoriser la découverte et l'accès à la lecture, au théâtre et à la musique. Elles témoignent de l'intérêt que la culture peut représenter dans l'insertion sociale des plus fragiles et l'ouverture vers les autres.



Au titre du sport, la poursuite du soutien à l'accueil du village FIT DAYS KIDS MGEN à Jarville-la-Malgrange au cœur du quartier Californie a permis en 2017 à environ 700 enfants de la métropole de découvrir le triathlon, et de participer à des ateliers ludiques sur la prévention routière, l'environnement et la nutrition.

La thématique de la parentalité est également une thématique qui mobilise de nombreux acteurs. La création et l'animation des Comités Techniques de Soutien à la Parentalité, co-pilotés entre la C.A.F et l'Etat permettent également d'engager nombreuses réflexions et de développer des actions spécifiques en lien avec les besoins repérés sur les territoires et les compétences des acteurs associatifs et institutionnels présents (création de 2 CTSP en 2017 : territoire du Plateau de Haye sur les communes de Laxou, Maxéville et Nancy, et territoire d'Haussonville sur les communes de Nancy, Villers les Nancy et Laxou). Ces instances se déclinent en groupes de travail spécifiques propres aux problématiques de chaque quartier.

ON OBSERVE UNE AUGMENTATION DE NOMBRE DE PROJETS DÉPOSÉS SUR LA THÉMATIQUE DE " L'ACCÈS À LA LANGUE FRANÇAISE ".

Toutefois, si on observe les actions financées en 2017, on constate, en comparaison aux années précédentes, une augmentation de nombre de projets déposés sur la thématique de « l'accès à la langue française ».

Cette augmentation se base sur trois principaux constats observés depuis environ 2016 :

- Une augmentation de la demande liée à l'augmentation des flux migratoires (doublement des flux d'arrivée depuis 2012 sur le département) mais également au relèvement du niveau d'exigence de maîtrise de la langue française dans le cadre du contrat d'intégration républicain instauré par l'Etat avec la loi du 7 mars 2016,
- Face à cette augmentation de la demande et à la variété des situations, le secteur associatif est soumis à une forte pression,
- Ce dernier exprime donc des besoins d'accompagnement et de financement fort pour développer des « ateliers socio linguistiques » dans leur structure.

Santé et accès aux droits

Les enjeux par objectifs stratégiques et opérationnels déclinés dans le Contrat de Ville 2015-2020 sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

THEMATIQUE	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
SANTÉ	5.1. Améliorer l'accès et le recours aux droits santé des habitants des quartiers politique de la ville	5.1.1 mobiliser, informer les acteurs de 1ère ligne sur la complémentaire santé et notamment l'Aide Complémentaire à la Santé (ACS)
	5.2. Améliorer l'accès, le maintien et l'accompagnement dans le logement social des personnes souffrant de fragilités	5.2.1 Organiser la coordination entre acteurs de la psychiatrie, du social, du logement dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
	5.3. Lutter contre les conduites à risques (alcool, tabac, sédentarité,)	5.3.1 Développer les actions de prévention dans les QPV, notamment dans le cadre des ASV 5.3.2 Renforcer la pratique de l'activité physique et sportive des habitants des QPV, à tout âge
	5.4. Améliorer l'accès aux soins de premier recours des populations des QPV	5.4.1 Identifier l'offre sanitaire de 1er recours et son évolution à 15 ans, notamment dans les quartiers politique
	5.5 Agir auprès des très jeunes enfants afin de favoriser leur développement, en lien avec les parents	5.5.1 Cet objectif rejoint un des axes parentalité, sur l'approche "valorisation des liens parents-enfants",

Actions subventionnées	100%
5.1. Améliorer l'accès et le recours aux droits santé des habitants des quartiers Politique de la Ville	11%
5.2. Améliorer l'accès, le maintien et l'accompagnement dans le logement social des personnes souffrant de fragilités psychiques	11%
5.3. Lutter contre les conduites à risques (alcool, tabac, sédentarité,)	70%
5.4. Améliorer l'accès aux soins de premier recours des populations des QPV	7%
5.5 Agir auprès des très jeunes enfants afin de favoriser leur développement, en lien avec les parents	0%

La liste des actions de 2017 par porteur de projet soutenues par la Métropole du Grand Nancy est répertoriée dans le tableau annexé en page 46

Le Grand Nancy a soutenu particulièrement des actions à rayonnement d'agglomération ou plus ciblées sur un Quartier en Politique de la Ville. Le Contrat Local de Santé « première génération » constitue le document cadre de la politique santé de l'agglomération dont 5 objectifs sur 14 ont été déclinés plus prioritairement dans le Contrat de Ville.

Parmi ces 5 objectifs opérationnels, il ressort que « la lutte contre les conduites à risques » (alcool, tabac, sédentarité) a été le plus investi (relatif aux actions de prévention, des Ateliers Santé Ville et à la promotion de l'appel à projets du Contrat de Ville).

Les conseils citoyens ont aussi été consultés sur le bilan du Contrat Local de Santé.

Sur les 9 actions sur 27, 1/3 relèvent du renforcement de la pratique de l'activité physique et sportive des habitants des Quartiers Politique de la Ville, correspondant également aux orientations de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville. Les conseils citoyens ont aussi été consultés sur le bilan du Contrat Local de Santé.

Une politique de prévention – sécurité

Les enjeux par objectifs stratégiques et opérationnels déclinés dans le Contrat de Ville 2015-2020 sont rappelés dans le tableau ci-dessous.

THEMATIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
	PILIER 1	
PREVENTION SECURITE	6.1 Préserver le cadre de vie et la protection des espaces.	6.1.1. Lutter contre les problématiques de dégradation et d'atteinte à l'espace public, en lien avec le pilier 2
		6.1.2. Lutter contre les phénomènes de nuisances (regroupements occasionnant des nuisances sonores,
		6.1.3. Conforter la démarche de gestion humaine de
	6.2. Prévenir les comportements à risques dans l'espace public, en	6.2.4 Lutter contre les incivilités et les nuisances dans les zones d'habitat dense
		6.2.5 Améliorer le cadre de vie et l'ambiance urbaine
		2.6 Lutter contre une mauvaise appropriation de l'espace public et sa dégradation
		6.2.7 Lutter contre une mauvaise appropriation des transports en commun et favoriser la sécurité des usagers
		6.2.8 Prévenir et prendre en charge les publics errants sous l'emprise de l'alcool et/ou stupéfiants, en lien avec la
		6.2.9 Prévenir la consommation d'alcool sur la voie publique
		6.2.10 Mutualiser les compétences et organiser la coordination dans la prise en charge des personnes vulnérables, souffrant de troubles de comportement (en lien
		6.2.11 Prévenir la prostitution, informer et soutenir un réseau
	6.3. Assurer une cohérence dans le domaine de la prévention	6.3.12 Maintenir les dispositifs d'accès au droit
		6.3.13 Conforter l'aide aux victimes en lien avec les acteurs associatifs et les services de police
		6.3.14 Garantir les dispositifs de lutte contre les violences familiales et des violences faites aux femmes
		6.3.15 Impulser les actions de prévention de la délinquance

La liste des actions de 2017 par porteur de projet soutenues par la Métropole du Grand Nancy est répertoriée dans le tableau annexé en page 42

Le territoire retenu du Contrat Local de Sécurité (C.L.S) étant l'agglomération, il intègre naturellement les quartiers prioritaires du Contrat de Ville dont il représente le volet « Prévention – Sécurité ». Ces sites sont également des quartiers sensibles qui, pour certains d'entre eux, représentent 30 à 50 % de la population totale de la commune et font l'objet d'une attention plus soutenue en terme de prévention.

En 2017, 39 actions s'inscrivant dans ces quatre priorités ont été subventionnées sur cette thématique, pour un montant total de 200 625 €.

Au regard de ces problématiques majeures, quatre principaux axes constituent l'architecture et la colonne vertébrale du Contrat Local de Sécurité, dans sa volonté d'être au plus proche des réalités délinquantes qui s'exercent sur le Grand Nancy :

- Objectif 1** : Préservation du cadre de vie et protection des espaces,
- Objectif 2** : Prévention des comportements à risques dans l'espace public,
- Objectif 3** : Cohérence d'intervention dans le domaine de la prévention sociale,
- Objectif 4** : Maintien de la dynamique partenariale.

Ces actions, au regard des objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat de Ville, se répartissent de la manière suivante :

Actions subventionnées	39	100%
Objectif 6.1 : préserver le cadre de vie et la protection des espaces	0	0%
Objectif 6.2 : prévenir les comportements à risque dans l'espace public	3	7,7%
Objectif 6.3 : assurer une cohérence dans le domaine de la prévention sociale	36	92,3%

ON PEUT NOTER QUE LA PLUPART DES ACTIONS SUBVENTIONNÉES SUR LE VOLET " PRÉVENTION - SÉCURITÉ " CONCERNE L'OBJECTIF 6.3 : " ASSURER UNE COHÉRENCE DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION SOCIALE " (92,3%).

Les 36 actions qui concernent cet objectif se répartissent plus précisément de la façon suivante :

Objectif 6.3 : assurer une cohérence dans le domaine de la prévention sociale	
Objectif opérationnel « maintenir les dispositifs d'accès au droit » - 6.3.12	6
Objectif opérationnel « conforter l'aide aux victimes en lien avec les acteurs associatifs et les services de police » - 6.3.13	4
Objectif opérationnel « garantir les dispositifs de lutte contre les violences familiales et des violences faites aux femmes » - 6.3.14	7
Objectif opérationnel « impulser les actions de prévention de la délinquance » - 6.3.15	19

— **19 actions (48,7 %) concernent l'objectif opérationnel « impulser les actions de prévention de la délinquance », soit environ la moitié de l'ensemble des actions subventionnées en 2017.**

Parmi ces 19 actions, on retrouve notamment les chantiers jeunes (9 pour l'année 2017), qui représentent 23,1 % des 39 actions subventionnées en 2017.

— **À noter que 6 actions (15,4 %) concernent l'objectif opérationnel « maintenir les dispositifs d'accès au droit ». On y retrouve notamment les trois Maisons de Justices et du Droit, le C.D.A.D.**

Quelques actions emblématiques :

- **Les trois Maisons de Justice et du Droit (M.J.D.)** qui sont de véritables ressources pour les habitants du Grand Nancy. Outils de proximité, elles favorisent l'accès au droit des personnes qui en sont le plus éloignées. Trois des agents de la direction sont affectés dans chacune d'elles pour assister les greffiers. Ces structures, qui accueillent au total environ 6 000 personnes chaque année, se situent sur les communes de Nancy, Tomblaine et Vandœuvre-lès-Nancy. Les renseignements les plus sollicités concernent principalement le droit des familles, le droit pénal, le droit du travail, le droit administratif, le droit au logement et le droit des étrangers,
- **Les consultations gratuites d'avocats décentralisées**, initiées par le Conseil Départemental d'Accès au Droit et soutenu financièrement par l'État et le Grand Nancy,
- **Le dispositif d'aide aux victimes 24h/24** qui répond au besoin croissant des victimes d'être accompagnées tant psychologiquement qu'administrativement. Cette action soutenue par le Parquet, l'État et le Grand Nancy, gérée par l'association « France Victimes 54 », permet de prendre en charge et d'accompagner gratuitement et de manière confidentielle environ 2 000 personnes chaque année,
- **La lutte contre la récidive des mineurs** avec la mise en place d'un partenariat entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour favoriser l'accueil des mineurs sous mesure de réparation pénale.

Une politique de prévention de la radicalisation, une annexe du Contrat de Ville (Cf.annexe page 62)

Un plan d'actions sur la prévention de la radicalisation est annexé au Contrat de Ville (délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2017).

Ce plan doit contribuer à **former les acteurs de terrains et à assurer une prévention primaire** (diffusion des valeurs de la République, éducation à l'usage des réseaux sociaux et d'internet, etc.). Il doit également **favoriser la bonne transmission des informations avec la cellule de suivi préfectorale**, notamment en ce qui concerne les **signalements de personnes repérées comme en voie ou en situation de radicalisation**.

Si l'emprise territoriale de Daesh en Syrie et en Iraq a été défaite grâce à l'action de la coalition internationale, la menace terroriste endogène demeure sur notre territoire. Pour protéger notre société, il nous faut continuer de lutter contre le terrorisme mais aussi prévenir efficacement la radicalisation. C'est le sens de ce plan « **prévenir pour protéger** ».

Son succès repose sur la mobilisation et la coordination entre acteurs de l'État, collectivités territoriales et société civile, en tenant compte des retours d'expérience du terrain et des bonnes pratiques qui nous reviennent aussi de nos partenaires européens.

Au niveau institutionnel, le comité de pilotage du Contrat de Ville est par essence l'instance stratégique de suivi du plan d'actions sur la prévention de la radicalisation. Dans un souci de cohérence, le Comité Prévention Sécurité des Maires (CPSM), qui a vocation à animer le volet prévention de la délinquance sur le Grand Nancy, dont les quartiers prioritaires du Contrat de Ville, est également une instance appropriée pour traiter ce sujet.

Rappel :

la radicalisation est « un processus dynamique par lequel un individu accepte et soutient l'extrémisme violent de manière croissante. Les raisons motivant ce processus peuvent être idéologiques, politiques, religieuses, sociales, économiques ou personnelles ».

Une thématique partenariale en lien avec les autres politiques

En dehors du dispositif financier du Contrat de Ville, la direction de la sécurité et de la prévention des risques exerce des missions qui concernent les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, sur lesquels d'autres politiques interviennent également.

A titre d'exemple, on peut citer la réalisation d'une étude de sécurité et de tranquillité publique dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) de l'agglomération nancéienne.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a acté le lancement du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**.

Dans le cadre fixé par les Contrats de Ville, ce programme concourt à la réalisation des objectifs de la Politique de la Ville par des interventions en faveur de la requalification des quartiers prioritaires présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants.

À ce titre, sur le territoire du Grand Nancy, trois quartiers de la Politique de la Ville ont été identifiés en 2015 :

— **2 quartiers d'intérêt national** (arrêté du 29 avril 2015 / JO du 7 mai 2015) : le Plateau de Haye à Nancy et Maxéville, les Provinces à Laxou,

— **1 quartier d'intérêt régional** : Haussonville – Les Nations à Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy.

Ces trois quartiers font partie du **Nouveau Projet de Renouvellement urbain (NPRU)** de l'agglomération porté par la Métropole avec ses partenaires. Il se déclinera en deux documents contractuels avec l'ANRU : le protocole de préfiguration signé le 16 janvier 2017 et une future convention.

En application de l'article 14 de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance modifiant l'article L. 111-3-1 du Code de l'Urbanisme et du décret n°2011-324 du 24 mars 2011 « relatif aux études de sécurité publique », les études de sécurité et de sûreté publique sont une obligation réglementaire pour les projets de rénovation urbaine de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) comportant au moins la démolition de 500 logements, en fonction de leurs incidences sur la protection des personnes et des biens contre les menaces et agressions.

Les études de sûreté et de sécurité publique constituent un outil privilégié d'aide à l'élaboration du projet et ce, de manière à « **anticiper puis à accompagner** ».

Cette étude comprend deux tranches :

1) Une tranche ferme « diagnostic »

Il s'agira pour le cabinet en charge de cette étude d'élaborer un diagnostic préalable des dysfonctionnements, une analyse des risques et de leurs caractéristiques (identifiés et potentiels) et du sentiment d'insécurité de chaque site.

2) Une tranche optionnelle « accompagnement de la mise en œuvre des trois projets de renouvellement urbain » (période prévisionnelle fin 2018 à fin 2025).

PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

Le Projet de Rénovation Urbaine de l'agglomération nancéienne (2004-2016)

Depuis 2004, le Grand Nancy a mené l'un des plus importants Projets de Rénovation Urbaine (P.R.U.) de France. Il a concerné 7 sites, pour un investissement global de 530 M€, dont 85 M€ apportés par la Métropole. Fruit d'une performance collective des 20 communes de l'agglomération et de l'ensemble des partenaires, le projet a été à la croisée des grandes politiques publiques et des démarches de territoire, dans une logique durable et solidaire.

Il est en phase d'achèvement, avec la totalité des 366 opérations d'ores et déjà engagées. Elles ont été financées jusque fin 2017, à l'exception de 4 opérations qui bénéficient d'une prorogation de dates limites de demande de solde au 1er octobre 2018 et du centre commercial de La Cascade au Plateau de Haye (2020).

Les réalisations de 2017

À Tomblaine, après l'inauguration en 2015 du groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter et de la place des Arts, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle a ouvert ses portes en mai 2016. En 2017, l'étude pour la construction de 24 logements en cœur d'îlot par l'Association Foncière Logement s'est poursuivie.

À Jarville-la-Malgrange, dans le quartier de la Californie, l'urbanisation du Pré Jean Fontenier se poursuit avec la signature des actes notariés relatifs aux régularisations foncières à opérer sur ce secteur. Cela va permettre à un promoteur privé de réaliser un programme de construction de 29 logements (8 maisons individuelles et 11 logements intermédiaires). La création de la voirie entre la rue Marie Marvingt et la rue Gabriel Fauré a démarré courant l'été 2017, pour un achèvement début 2018.



Dans le quartier Saint-Michel-Jéricho à Saint-Max et Malzéville, le projet d'implantation d'une surface commerciale s'est concrétisé en 2016 avec la démolition de l'ancien centre au cours du dernier trimestre. La pose de la 1ère pierre de cet ouvrage a eu lieu le 24 janvier 2017. La livraison de cet espace commercial s'est effectuée en septembre avec l'ouverture du Carrefour Express le 20 septembre. La commercialisation des 3 autres cellules va permettre l'installation d'une pizzeria, d'une auto-école et d'une laverie automatique.

Les propriétaires des logements en accession du programme de mmH de 47 logements (32 logements à la location et 19 en accession à la propriété) sur le site du Mourion ont emménagé début 2017.

Un nouveau programme de Batigère Nord Est de 95 logements situé d'une part, sur le site de l'ancien Leader Price Express et sur les garages attenants et d'autre part, sur le terrain destiné auparavant à Foncière Logement est en cours. Le permis de construire déposé en août 2016 a été accordé. Cette opération va offrir un parcours résidentiel complet sur le quartier (mixité sociale).



Aux Nations à Vandœuvre-lès-Nancy, les travaux sur l'esplanade du Cœur de ville devant le centre commercial Les Nations et la restructuration de la rue de Gembloux se sont poursuivis avec un achèvement en juillet 2017. La dernière phase d'aménagement du secteur visant à restructurer le boulevard de l'Europe, sur la section devant le centre commercial, s'est achevée à l'automne 2017. Quartier Trèves-Fribourg, la quatrième et dernière phase d'aménagement des espaces extérieurs autour de l'immeuble Les Hérons et la restructuration de la rue Carnot s'est achevée en juin 2017.



Sur les communes de Laxou, Maxéville et Nancy, l'EcoQuartier Plateau de Haye a poursuivi sa transformation. Sur les secteurs du Cèdre Bleu et de Laverny à Nancy, mais aussi au Champ le Bœuf (rue de la Crusnes) et centre commercial La Cascade (à Laxou et Maxéville).

Le Nouveau projet de renouvellement urbain de la Métropole (2017 – 2025)

En février 2014, l'Etat a lancé le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.), pour la période 2015-2025. Les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville Plateau de Haye / Nancy - Maxéville et les Provinces à Laxou font partie des 200 sites d'intérêt national que l'A.N.R.U. soutiendra, tandis que le quartier prioritaire Les Nations à Nancy / Haussonville à Vandœuvre-lès-Nancy et Nancy est retenu au titre des quartiers d'intérêt régional.

La contractualisation avec l'A.N.R.U. présente deux temps forts :

- **La signature d'un protocole de préfiguration qui fixe les enjeux et les objectifs de renouvellement urbain de chaque quartier, le programme des études à réaliser et l'ingénierie nécessaire pour l'élaboration d'une future convention. Il acte également le démarrage anticipé de certaines opérations jugées stratégiques, et à titre exceptionnel, prévoit leur financement,**
- **La signature d'une nouvelle convention multisites avec l'A.N.R.U. et l'ensemble des partenaires sur la base des projets urbains définis au terme du protocole.**



Sur les communes de Laxou, Maxéville et Nancy, l'EcoQuartier Plateau de Haye a poursuivi sa transformation. Sur les secteurs du Cèdre Bleu et de Laverny à Nancy, mais aussi au Champ le Bœuf (rue de la Crusnes) et centre commercial La Cascade (à Laxou et Maxéville).

Le renouvellement des conventions territoriales de Gestion Urbaine de Proximité

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain 2004-2016, la Métropole du Grand Nancy et ses partenaires s'étaient engagés à signer des conventions spécifiques de **Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.)** sur les quartiers concernés. Cette démarche avait pour principal objectif d'assurer la pérennité des investissements et de garantir une gestion urbaine, humaine et cohérente du territoire.

Une convention-cadre de G.U.P., signée en décembre 2011, a identifié 6 domaines prioritaires à prendre en compte dans les démarches territoriales.

Puis, sous l'impulsion des villes, un travail collaboratif entre les divers partenaires que sont notamment les communes, les bailleurs, les services de l'Etat, le Conseil Départemental et la Métropole a permis la signature de conventions territorialisées, déclinaisons de la convention-cadre adaptées aux particularités de chaque quartier.

Les conventions de la Californie à Jarville-la-Malgrange, de Saint-Michel Jéricho à Malzéville et Saint-Max, d'Haussonville à Nancy et du Plateau de Haye à Laxou, Maxéville et Nancy étant arrivées à échéance en août 2016, de nouvelles conventions ont été délibérées au conseil métropolitain du 30 juin 2017.

De plus, la convention-cadre arrivant à son terme en décembre 2017, la fin d'année a été consacrée à la rédaction d'un nouveau document pour permettre la reconduction de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2025, date de fin du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain.

L'application des conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) dans les quartiers de la Politique de la Ville

Les conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.), annexées au Contrat de Ville, ont été signées le 16 décembre 2016 par l'ensemble des partenaires (Etat, Grand Nancy, communes, Union et Solidarité, 5 bailleurs sociaux) sur les 8 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Pour leur élaboration, ces acteurs se sont réunis au courant de cette même année dans le cadre des comités territoriaux tenus à l'échelle de chaque quartier.

Ces conventions permettent aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un abattement de 30 %, au titre de cet impôt sur leur patrimoine situé en Q.P.V. En contrepartie, les organismes H.L.M. s'engagent pour la réalisation d'actions de renforcement de gestion du patrimoine et du lien social dans les quartiers, dans le cadre des programmes d'actions élaborés au sein des comités territoriaux.

Créé en 2001 par l'Etat, ce principe d'abattement n'est pas nouveau, mais la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a modifié le dispositif : jusqu'à présent, les contreparties des conventions d'abattement étaient négociées annuellement en bilatéral, entre l'Etat et les bailleurs sociaux ; dorénavant les intercommunalités sont positionnées en tant que pilotes du dispositif avec l'Etat, et les communes sont associées à l'élaboration et au suivi des programmes d'actions.

Des programmes d'actions annuels s'articulent avec les démarches déjà initiées dans le cadre des conventions de Gestion Urbaine de Proximité.

Le bilan des actions menées par les bailleurs sociaux, en 2017, consolidé par UeS (Union et Solidarité), démontre la forte implication et plus-value des bailleurs sociaux sur le territoire de la Métropole, puisqu'au total : **pour un montant global de 2 287 431 € d'abattement de T.F.P.B. pour les organismes H.L.M., les actions menées et valorisées dans ce cadre s'élèvent à 3 269 003 €.**

L'actualisation du 6^{ème} P.L.H.D.

Depuis 2005, la Métropole du Grand Nancy a initié, avec la prise de délégation de compétence des aides à la pierre, en s'appuyant sur un projet de rénovation urbaine ambitieux, un rééquilibrage territorial du parc de logement social.

Avec l'accord de l'Etat, le 6^{ème} P.L.H.d. a été prorogé pour une période de 3 ans, par délibération du Conseil de Métropole du 4 novembre 2016, conformément à l'article L152-9 du code de l'urbanisme.

Anticipant cette prorogation, le Conseil de Métropole a lancé, dès 2015, une procédure permettant d'actualiser le P.L.H. Sans remettre en cause l'économie générale du document, mais en s'appuyant sur un diagnostic actualisé, cette modification du 6ème P.L.H.d a notamment pour finalités :

- d'intégrer de nouvelles actions liées à :
 - l'évolution de la réglementation, notamment liée aux lois ALUR, LAMY et Egalité et Citoyenneté sur les équilibres résidentiels,
 - à l'entrée en vigueur du S.Co.T. Sud 54 avec lequel nous devons être compatibles.
- de redéfinir la territorialisation des objectifs de production au sein des 20 communes avec une volonté de préserver les équilibres résidentiels.

La modification permet d'assurer la jonction juridique avec le futur P.L.U.i., qui tiendra lieu de P.L.H. et de P.D.U. et le renouvellement de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre au 1^{er} janvier 2018.

En s'appuyant sur un diagnostic actualisé par l'agence SCALEN, 9 nouvelles fiches ont été insérées, pour aboutir à 44 fiches actions.

Les fiches ajoutées permettent :

- d'être le support de nouvelles actions obligatoires (notamment sur les attributions de logements H.L.M.),
- et de mettre en lumière des axes d'interventions déjà présents dans le document initial de 2011, mais de manière insuffisante (accession sociale à la propriété, lutte contre la vacance, lutte contre l'habitat indigne et non décent, copropriété...) et qui nécessitent aujourd'hui une fiche action identifiée.

Le lancement des travaux sur la mise en place d'une stratégie intercommunale sur les attributions de logements sociaux

Depuis les lois LAMY et ALUR de 2014, et la Loi égalité et citoyenneté, les E.P.C.I. dotés d'un P.L.H. ont été propulsés en première ligne sur la question des attributions de logement H.L.M. Les obligations sont renforcées pour ceux qui comptent des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

La Conférence intercommunale du logement est le nouveau cadre d'élaboration des stratégies partagées en matière d'attributions de logement social. Cette nouvelle instance de gouvernance devra arrêter les orientations politiques en matière d'attribution de logement H.L.M., pour favoriser la mixité sociale sur l'agglomération, en tenant compte notamment de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

Elle pourra adapter le cas échéant, le taux d'attribution minimal hors Q.P.V. à des ménages à bas revenus ou relevant du N.P.N.R.U.

Elle définira également les objectifs de relogement des personnes prioritaires, DALO ou relevant d'opérations de renouvellement urbain

COMPOSITION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Co-Présidence : Président de la Métropole du Grand Nancy (1voix)
Préfet de Meurthe et Moselle (1 voix)

collège des représentants des collectivités

avec voix délibérative :

- . M le Maire d'Art-sur-Meurthe
- . Mme le Maire de Dommarmont
- . M le Maire d'Essey-lès-Nancy
- . M le Maire de Fléville-devant-Nancy
- . M le Maire d'Heillecourt
- . M le Maire d'Houdemont
- . M le Maire de Jarville
- . M le Maire de Laneuveville-devant-Nancy
- . Mme le Maire de Laxou
- . M le Maire de Ludres
- . M le Maire de Malzéville
- . M le Maire de Maxéville
- . M le Maire de Nancy
- . Mme le Maire de Pulnoy
- . M le Maire de Saint Max
- . M le Maire de Saucures-lès-Nancy
- . M le Maire de Seichamps
- . M le Maire de Tomblaine
- . M le Maire Villers-lès-Nancy
- . M le Maire Vandœuvre-lès-Nancy
- ou leurs représentants

- . 5 représentants de la Métropole du Grand Nancy :
- le vice-président en charge de l'habitat
- le vice-président en charge du renouvellement urbain
- le vice-président en charge de l'urbanisme
- le vice-président en charge de la concertation
- un conseiller délégué à la thématique habitat

. 2 Représentants du Conseil Départemental

Avec voix consultative : SCoT

collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions

avec voix délibérative :

- . Batigère
- . Office Métropolitain de l'Habitat Meurthe et Moselle Habitat
- . Immobilière des Chemins de Fer
- . Présence Habitat
- . Immobilière 3F Grand Est
- . Nouveau Logis de l'Est
- . Société Lorraine d'Habitat
- . Logi-Est
- . Villogia
- . Action Logement
- . Adoma
- . Amitiés tsiganes
- . Association Réinsertion sociale
- . SIAO 54
- . ARELIA

Avec voix consultative :

- . Union et Solidarité
- . ARELOR
- . Pélican
- . ADALI habitat
- . France Horizon
- . Synergie Habitat
- . FNARS Lorraine

collège de représentants des usagers et associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement

avec voix délibérative :

- . Confédération Logement et Cadre de Vie
- . Fédération régionale des associations de locataires
- . Confédération Nationale du Logement
- . Association des locataires indépendants
- . Habitat et humanisme
- . Caisse d'Allocation Familiale
- . Association Française des Traumatisés Crâniens
- . Droit Au Logement
- . ATD quart monde
- . Fondation abbé Pierre
- . UDAF

Avec voix consultative :

- . Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques
- . Foyer Marae
- . Association Ensemble
- . Association des Paralysés de France
- . Association Départementale pour l'Information sur le Logement

La première réunion plénière s'est tenue le 4 décembre 2017. Elle a acté la poursuite des travaux dans le cadre de groupes thématiques ouverts qui devront aborder la problématique du relogement des ménages concernés par le N.P.N.R.U., les publics prioritaires....

Les orientations proposées seront déclinées dans une convention intercommunale d'attribution qui identifiera des objectifs annuels quantifiés et territorialisés pour chaque bailleur H.L.M. La version projet de cette convention devra être présentée concomitamment au projet de convention pluriannuelle avec l'A.N.R.U.



CHAQUE DEMI-JOURNÉE DES " BALLADES URBAINES " SE TERMINE PAR UNE RESTITUTION PAR LES PARTICIPANTS AUTOUR DE LA MAQUETTE DU PROJET. UNE CINQUANTAINE DE PARTICIPANTS.

PILIER « DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI »

Les enjeux par objectifs stratégiques et opérationnels déclinés dans le Contrat de Ville 2015-2020 sont rappelés dans le tableau ci-dessous.

	THEMATIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
EMPLOI	1. Favoriser l'accès à l'emploi des habitants des QPV	1.1 Disposer d'éléments d'éclairage	En mobilisant les différentes sources de données permettant d'apprécier la situation des publics au sein des QPV En traitant ces données dans une perspective d'aide à la décision et de priorisation des actions à mener
		1.2 Optimiser l'accès aux mesures de droit commun	En assurant une présence de proximité du service public de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, Maison De l'Emploi...) En appréciant l'accessibilité de l'information concernant les mesures de droit commun (par l'accès et l'usage aux technologies de l'information et de la communication-TIC)
		1.3 Répondre aux besoins en qualification des habitants des QPV	En développant la mise en place d'actions permettant la mise en place d'un parcours qualifiant En promouvant les dispositifs d'alternance au sein des QPV
		1.4 Sécuriser les trajectoires d'accès à l'emploi	En levant les freins à l'emploi par la mise en place d'actions répondant à ces problématiques
			En favorisant la mise en adéquation entre profils de compétences et besoins des employeurs
			En apportant une offre de service spécifique dédiée aux jeunes
			En mobilisant les clauses d'insertion dans les parcours d'accès à l'emploi
		1.5 Favoriser l'égalité des chances et lutter contre les discriminations	En informant et en sensibilisant sur les questions relatives à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité
			En accompagnant l'accès effectif à l'emploi des personnes victimes d'une discrimination réelle ou supposée En veillant à ce que les femmes soient davantage représentées dans l'action menée au titre du CDV En promouvant et en contribuant à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
		EMPLOI	2. Soutenir le développement économique local
En amplifiant la mise en place d'action de promotion et de découverte des métiers, secteurs...			
En s'appuyant sur l'organisation relevant de la démarche ATP (Association Territoire Projet)			
2.7 Favoriser la création et l'installation de nouvelles activités au sein des QPV	En assurant un accueil des entreprises permettant de diffuser et de promouvoir les dispositifs et les services qui facilitent le développement d'activité		
	En accompagnant les employeurs dans les recrutements		
	En proposant un service d'amorçage de projet dans les QPV (Cité lab)		
	En soutenant la diversification des activités proposées par les SIAE		
2.8 Accompagner et soutenir l'activité et l'emploi local	En mettant à disposition l'information relative à l'offre immobilière à vocation économique		
	En menant des actions d'anticipation des mutations économiques et des besoins en recrutement (gestion territoriale et prévisionnelle des emplois et des métiers)		
	En maintenant la dynamique collaborative dans le cadre de la mise en œuvre de la clause sociale (PRU et hors PRU : public et privé)		
2.9 Créer et installer une instance de coordination et d'animation des politiques de l'emploi, de l'insertion et du développement économique composée des partenaires institutionnels	En proposant un plan d'action dans le cadre de la déclinaison de la convention « Entreprises et quartiers »		
	En favorisant l'accès à la fonction publique et à l'alternance dans la fonction publique En créant les conditions favorables à la rencontre entre demandeur d'emploi et employeur		

Actions subventionnées	100%
1. Favoriser l'accès à l'emploi des habitants des QPV	
1.1 Disposer d'éléments d'éclairage	0%
1.2 Optimiser l'accès aux mesures de droit commun	0%
1.3 Répondre aux besoins en qualification des habitants des QPV	25%
1.4 Sécuriser les trajectoires d'accès à l'emploi	67%
1.5 Favoriser l'égalité des chances et lutter contre les discriminations	8%

Actions subventionnées	100%
2. Soutenir le développement économique local	
2.6 Valoriser les potentialités du territoire	0%
2.7 Favoriser la création et l'installation de nouvelles activités au sein des QPV	29%
2.8 Accompagner et soutenir l'activité et l'emploi local	71%
2.9 Créer et installer une instance de coordination et d'animation des politiques de l'emploi, de l'insertion et du développement économique composée des partenaires institutionnels	0%

La liste des actions de 2017 par porteur de projet soutenues par la Métropole du Grand Nancy est répertoriée dans le tableau annexé en page 46.

La programmation d'actions relevant de ce pilier, soutenue au titre du Contrat de Ville du Grand Nancy se déploie autour de deux grands axes :

- Favoriser l'accès à l'emploi des habitants des QPV
- Soutenir le développement économique local

Ils sont tous les deux investis mais les actions axées vers l'insertion et l'accompagnement vers l'emploi restent toutefois prépondérantes.

Afin de mettre en place les actions qui concourent à répondre aux objectifs correspondants, les partenaires s'appuient sur des porteurs principalement associatifs mobilisant quelques bénévoles mais les projets sont principalement menés par des professionnels formés dans les métiers de la formation, de l'insertion et de l'accompagnement. Cette ressource professionnelle reste une exigence afin d'accompagner un public fragilisé pouvant vivre des situations d'emploi ou de non emploi précaires et dont les parcours nécessitent d'être sécurisés.

**LES ACTIONS AXÉES
VERS L'INSERTION ET
L'ACCOMPAGNEMENT
VERS L'EMPLOI
RESTENT TOUTEFOIS
PRÉPONDÉRANTES**

La grande majorité des chantiers d'insertion déployés sur le territoire émarginent au Contrat de Ville. Ils sont un acteur principal dans l'action menée et permettent de disposer d'une diversité d'activité en matière de dispositif relevant de l'Insertion par l'Activité Economique. En effet, Les chantiers d'insertion accueillent une part significative de publics relevant de la géographie prioritaire en leurs proposant à la fois un accompagnement à la résolution de problématiques sociales pouvant interférer avec une situation d'emploi ou d'accès à l'emploi ainsi qu'un accompagnement à l'accès effectif à l'emploi par la définition d'un projet professionnel pouvant mobiliser la formation professionnelle.

Il s'agit donc d'actions qui permettent de répondre favorablement à plusieurs objectifs opérationnels à la fois. Bien que les chantiers constituent un outil permettant d'accompagner globalement les demandeurs d'emploi, de proposer un contrat salarial...l'accompagnement décliné n'affiche pas une approche spécifique en direction du public malgré une personnalisation dans l'accompagnement. Une réflexion est initiée en lien avec les territoires afin d'apprécier davantage les attendus vis-à-vis des porteurs de chantier d'insertion. Pour rappel, ces dispositifs s'appuient sur des contrats aidés qui n'ont pas vocation à se décliner spécifiquement et uniquement en direction des habitants des QPV même si ces derniers constituent des cibles prioritaires, ce dispositif est toutefois très mobilisé dans le cadre de la Politique de la Ville.

Concernant la dimension « Développement Economique », malgré son développement, cette partie reste à renforcer notamment en ce qui concerne l'accompagnement à la création d'activité. Cet aspect se développe progressivement, des actions de promotion sont de plus en plus territorialisées afin de cibler plus directement les publics, des initiatives entrepreneuriales éphémères telles que **les Coopératives Jeunesse de Services** sont en cours de construction. D'autres démarches permettent de favoriser les liens et les rapprochements entre demandeurs d'emplois et recruteurs, les formats sont là aussi réinterrogés et des formules plus souples se développent toujours en lien avec les territoires et plus particulièrement les besoins de leurs habitants. D'autres dynamiques telles que la Charte Entreprises et Quartiers vont renforcer ce lien indispensable avec l'entreprise, ceci dans plusieurs domaines (découverte métiers, emploi, développement économique, services de proximité).

En 2017, 31 actions ont fait l'objet d'un soutien au titre du Contrat de Ville, cette programmation d'actions a touché de manière effective 1 387 personnes de manière effective (*hors évènements type forums qui mobilisent des milliers de personnes sur le Grand Nancy*). 624 personnes soit environ 45 % habitent l'un des 8 QPV de la Métropole.

La programmation d'actions 2018 prévoit entre autre d'investir davantage le champ du développement économique, notamment au travers la mise en place d'actions qui ont pour but de sensibiliser à la création d'activité avec des campagnes de communication très ciblées, préparées avec les territoires... Une expérimentation autour du montage d'une Coopérative Jeunesse de Service (CJS) sera initiée cette année.

ATOUTS	FRAGILITES
Un maillage territorial de proximité au sein des QPV pouvant permettre de faciliter la mobilisation des publics	Des structures (souvent fragiles) dont le cœur d'activité ne relève pas de l'emploi peuvent se saisir de cette thématique sans avoir les ressources humaines nécessaires
Des projets de rénovations prévoient de requalifier le bâti de manière à favoriser l'installation d'acteurs accompagnant la création d'activité	Des actions relevant davantage du fonctionnement classique de l'association/difficulté à proposer des actions spécifiques mais qui ciblent néanmoins et de manière significative les publics cibles

Concernant la clause d'insertion, procédure légale permettant de favoriser l'accès à l'emploi de demandeurs d'emploi dans le cadre des procédures d'achats publics ou privés, la Métropole s'est engagée dans la mise en place des clauses d'insertion sociale dans ses marchés publics, dès 2005, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) concernant les 7 principaux quartiers d'habitat social.

En 2006, elle cosigne la charte d'engagement pour l'emploi et l'insertion au côté d'autres partenaires, qui confie la maîtrise d'heure des clauses à la Maison de l'Emploi du Grand Nancy.

Le bilan cumulé tout donneur d'ordre confondu (42) sur la période et jusqu'au 31 décembre 2017, est de 1 088 484 heures, dont 40 % des marchés sont portés par la Métropole (433 634 heures réalisées).

Pour l'année 2017, la Métropole a permis la réalisation de 30 652 heures sur les 108 894 heures réalisées (28%). 321 personnes sont concernées, dont 33% résident dans un QPV de la Métropole.

7 nouveaux donneurs d'ordre ont conventionné ou étaient en cours de conventionnement avec la Maison de l'Emploi en 2017 : Eiffage Immobilier, la commune d'Art-sur-Meurthe, Logiest, Dalkia, Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, ADOMA, RTE.

La contribution de la Métropole sur son droit commun en sa qualité d'employeur et au niveau des ressources humaines :

Diplôme	2016		2017	
	Femme	Homme	Femme	Homme
II (niveau bac + 3 ou 4)	4	6	5	4
III (niveau bac +2)	5	12	7	10
IV (niveau bac)	14	10	12	10
V (niveau CAP ou BEP)	0	6	0	6
Total	23	34	24	30

Contrats aidés au 31 décembre 2017

	Femme	Homme
2017	5	23

Stagiaires gratifiés année scolaire 2016-2017

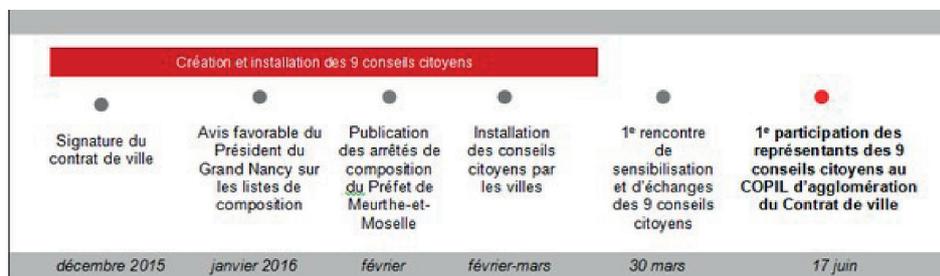
Année scolaire	Femme	Homme
2016 - 2017	55	53

LES CONSEILS CITOYENS : UNE ACTION CITOYENNE À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS ET UNE COHÉSION MÉTROPOLITAINE

Rappel texte législatif

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a réformé le cadre d'intervention de la Politique de la Ville notamment en introduisant l'une des exigences fondamentales de celle-ci : la participation des citoyens à la construction du territoire et à la vie publique locale. C'est dans cette optique que la loi a introduit, de par son article 7, les conseils citoyens « dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la Ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives ». La création de ces conseils citoyens intervient en réponse à la volonté de mettre en place une participation effective des habitants, les rendant acteurs des décisions qui concernent leur quartier.

Chronologie de la mise en place



Dans son **Projet de Cohésion Sociale et Territoriale (P.C.S.T)**, adopté le 10 avril 2015, le Conseil communautaire a réaffirmé son engagement d'encourager et de soutenir les démarches visant la participation et le « pouvoir d'agir » des habitants.

Parmi les actions identifiées, il a été proposé d'organiser des rencontres, en liaison avec les villes, l'Etat et avec le concours d'experts, pour favoriser l'échange, valoriser les initiatives, partager les expériences et les pratiques.

Le Contrat de Ville, signé le 23 décembre 2015 par 44 partenaires, a confirmé la volonté communément exprimée de mettre en capacité les habitants à **être acteurs des évolutions de leur cadre de vie**, notamment par la **création de neuf conseils citoyens** dans les quartiers prioritaires, et conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2015.

Au cœur de ces nouveaux dispositifs, le **principe d'autonomie** doit permettre l'émergence de projets et d'initiatives citoyennes, élaborés et mis en œuvre en cohérence avec les objectifs du Contrat de Ville et les actions déjà déployées sur le territoire. Ce processus de co-construction doit conduire à la réalisation d'actions coordonnées nécessitant une reconnaissance mutuelle des acteurs, des règles du jeu partagées et un socle de connaissances commun à l'ensemble des membres des conseils citoyens, rapporté aux enjeux de gouvernance intercommunale et communautaire du Contrat de Ville.

Aussi, après publication des arrêtés préfectoraux et installation des conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire, la Métropole du Grand Nancy s'est positionnée, en tant que chef de file du Contrat de Ville, comme « facilitateur » pouvant accompagner l'installation et la vie des conseils citoyens en animant, en collaboration avec les villes et les services de l'État, un dispositif de sensibilisation et de formation dédié à l'ensemble des membres.

Il a donc été proposé :

- dès l'installation des conseils citoyens, soit début 2016, d'organiser un premier temps fort de rencontre et de sensibilisation visant la bonne compréhension des institutions locales et de leur fonctionnement,
- de bâtir un plan de formation orienté vers la connaissance des politiques publiques,
- d'organiser des rencontres favorisant l'échange, la valorisation des initiatives et le partage d'expériences et de pratiques.

Pour donner suite à la première rencontre organisée en 2016, le 30 mars au stade Marcel Picot, une deuxième rencontre a été proposée en 2017.

Il est précisé également que les conseils citoyens ont été invités au comité de pilotage du 8 décembre 2017.

Les rencontres :

le 30 mars 2016 - 1^{ère} rencontre

La rencontre des neuf conseils citoyens du 30 mars 2016, au stade Marcel Picot, avait été organisée dans la perspective de la première participation des conseils citoyens au comité de pilotage du Contrat de Ville. Murielle Maffessoli, sociologue - directrice de l'O.R.I.V (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) fut le grand témoin de cette rencontre.

113 Conseillers Citoyens étaient présents, soit un taux de participation de 66%.

64 Conseillers Citoyens ont répondu à une fiche d'évaluation montrant :

- une rencontre très appréciée pour la qualité des interventions, la clarté et l'intérêt des informations, l'échange avec les autres conseillers citoyens, l'accueil, la convivialité et l'esprit collectif,
- des réponses contrastées sur la place accordée aux échanges, qui pour eux était une vraie attente.

Dans la continuité de cette première rencontre et d'après les besoins exprimés par les conseils citoyens, une deuxième rencontre a été programmée le 8 avril 2017.



le 8 avril 2017 : 2^{ème} rencontre

Les objectifs :

- l'animation d'une dynamique citoyenne d'agglomération par le partage des expériences et la valorisation des initiatives,
- la compréhension du rôle et du fonctionnement des acteurs publics locaux et de leurs interactions, la compréhension du rôle des conseils citoyens dans cet environnement,
- l'appropriation d'un socle de connaissances et d'un vocabulaire communs, rapporté aux enjeux du Contrat de Ville et aux principes qui le guident,
- l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être visant le renforcement de la cohésion d'équipe et de la confiance en soi.

L'esprit et le format :

À travers une approche pédagogique, ludique et participative, l'enjeu était de créer les conditions d'une reconnaissance et d'un apprentissage mutuels entre les conseils citoyens et avec les institutions, d'un dialogue constructif et d'un partage de la connaissance des territoires.

En réponse aux attentes exprimées de laisser une plus grande place aux échanges entre les membres et pour permettre au plus grand nombre de conseillers citoyens d'être présents (actifs, etc.), il a été proposé d'organiser cette rencontre un samedi matin.

Trois séquences ont été proposées :

- 10h15 / 10h30 : un temps d'accueil par les Vice-présidents (15 minutes)
- 10h30 / 12h00 : un parcours en 3 ateliers
- À partir de 12h00 : un temps conclusif par le Président de la Métropole suivi d'un moment convivial autour d'un buffet.

L'animation de la rencontre :

Afin d'animer cette rencontre, un prestataire nancéen spécialisé dans la création et l'organisation d'animations et jeux grandeur nature, nommé « Pistes de jeux » est intervenu.

Par ailleurs, plusieurs conseillers ayant fait part de leur souhait d'être formés aux techniques de prise de parole en public, une comédienne qui anime des ateliers-théâtre de prise de parole en public dans le cadre de l'insertion professionnelle a été sollicitée. Sa présence, lors de la rencontre, a permis de sensibiliser et de mobiliser les volontaires à une première session organisée dès avril 2017.



LES THÈMES ET L'ORGANISATION DES ATELIERS :

Pour renforcer la dimension participative de cette rencontre, tout en répondant aux objectifs d'information, de sensibilisation et d'échanges, il a été proposé un parcours en trois ateliers sur les quatre proposés ci-dessous.

Chacun des groupes était composé de conseillers citoyens provenant des différents quartiers.

- **1 atelier pédagogique** pour faire découvrir la Métropole ; cet atelier était conçu en lien avec la Direction de la Communication, à l'appui de supports nouveaux tels qu'un film d'animation.
- **1 atelier ludique** pour favoriser la cohésion d'équipe animé par le prestataire, cet atelier était organisé autour d'un jeu de construction collective en grandeur nature.
- **1 atelier de sensibilisation sur la qualité du cadre de vie** ; cet atelier était élaboré en lien étroit avec la Direction des déchets de la Métropole. Il vise à sensibiliser aux enjeux de prévention, collecte et tri des déchets.
- **1 atelier d'échanges et de partage d'expériences** ; l'idée était de permettre aux membres d'échanger sur l'expérience de cette première année de fonctionnement, d'en tirer le bilan, de proposer des perspectives.

La rencontre en quelques chiffres :

- **60 conseillers citoyens présents** soit un taux de participation de 39% (contre 66% à la 1^e rencontre en mars 2016)
- **une plus forte mobilisation** des membres du collège «habitants» par rapport au collège «acteurs locaux et associations»
- **20 invités** (élus, services des villes, Etat / DDSCS)
- **17 personnes** pour l'équipe d'animation et d'accueil (agents du Grand Nancy, prestataires, stagiaires et services civiques)

Pour donner suite à cette 2^e rencontre annuelle, la Métropole a organisé :

- des visites de sites par la direction des déchets ménagers pour les conseils citoyens: centre de valorisation des déchets à Ludres, le samedi 29 avril 2017 ; centre de tri des emballages à Épinal, le vendredi 19 mai 2017
- des ateliers d'expression par le théâtre le 5 mai 2017 (15 inscrits pour la session).

Et a réalisé :

- un compte rendu de l'atelier «échange et partage d'expérience»
- un compte rendu de l'atelier réunissant les personnes en situation d'animation et/ou d'accompagnement des conseils citoyens (chefs de projet des villes, délégués du préfet...) et poursuite de cette animation par le CRPVL.
- la publication des photos, quizz... sur la page internet dédiée sur le site du Grand Nancy permettant aux conseillers citoyens de poursuivre la prise de connaissance.

En 2017, les neuf conseils citoyens ont à l'échelon local poursuivi leurs travaux en fonction des constats, des réalités et des objectifs fixés par chacun. Force est de constater que l'avancée des travaux et des réflexions varient d'un territoire à l'autre. Les projets et les actions développées sont évidemment en lien avec les expériences de chaque territoire et les évolutions actuelles, mais également en lien avec les objectifs que chaque instance s'est fixée.

BILAN DES ACTIVITÉS DES 9 CONSEILS CITOYENS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

CONSEIL CITOYEN MOUZIMPRE À ESSEY-LES-NANCY

- enquête auprès des habitants sur leurs attentes
- organisation de la 1^{ère} édition de « Mouzim'cree » le 20 mai 2017 (concours de dessins à la craie, jeux pour enfants...)
- participation à « Estiv'bal » le 22 juillet 2017, avec l'association l'Etoile, le conseil de quartier Tourterelles/Mouzimpré et la maison du Grémillon «épicerie solidaire», pour promouvoir la consommation des fruits et légumes de saison et favoriser une alimentation saine et équilibrée
- organisation de la 2^{ème} édition de « Festi'Lune » le 27 octobre 2017 (projections de films d'animation à caractère pédagogique, jeux pour enfants...)

CONSEIL CITOYEN HAUSSONVILLE À NANCY

- organisation de la journée « nature Urbaine » en juillet 2017 avec la participation de l'ensemble des associations du quartier et la mobilisation d'environ 200 habitants

CONSEIL CITOYEN PLATEAU LAXOU MAXÉVILLE

- un diagnostic en marchant
- mobilisation autour de la création de la maison des projets et de l'inauguration de la tour des énergies
- nettoyage de quartier avec les écoles + élaboration d'un concours de dessins sur la thématique de la propreté intitulé « Nous, les enfants du quartier », exposée à MMH rue du Madon à Maxéville pour que les habitants puissent voter pour leur affiche préférée du 06 juin au 31 juin
- participation à l'opération Fleurissement du quartier avec MMH, le 31 Mai

CONSEIL CITOYEN PLATEAU NANCY MAXÉVILLE

- un diagnostic en marchant
- mobilisation autour de la création de la maison des projets et de l'inauguration de la tour des énergies

CONSEIL CITOYEN LA CALIFORNIE À JARVILLE

- consultation des commerçants et des habitants du quartier (enquête par questionnaire) par le conseil citoyen pour la création d'un marché sur la place centrale du quartier
- mise en place du marché le 18 avril 2017, qui a fonctionné pendant plus de quatre mois. Participation du CC aux commissions marché, et force de proposition pour la nouvelle formule du marché Jarvillois
- Participation active du conseil citoyen aux différentes manifestations sur le quartier de la Californie : le fleurissement en collaboration avec le bailleur MMH (la création de mobilier de jardin à partir de récupération de bois de palettes), le 3 vide-greniers de la Cali tenu le 21 mai 2017 « Mon quartier j'en prends soin » avec MMH en Mars 2017.
- Participation au diagnostic en marchant du 9 novembre 2017

CONSEIL CITOYEN CŒUR DE VILLE À TOMBLAINE

- « Café des Parents » en lien avec les professionnels de santé exerçant au sein de la MSP et le personnel municipal de la Halte-garderie « La Récré » - de nouvelles rencontres sont prévues cette année avec l'intervention d'une diététicienne à la demande des parents.

CONSEIL CITOYEN ST MICHEL JERICHO GRANDS MOULINS

- participation au jury du Fonds d'Initiatives Citoyenne du quartier et aux groupes de travail du quartier
- diagnostic participatif avec une réunion publique de restitution le 15 mars dernier
- participation à la Fête de quartier et aux actions du Livre sur la Place 2017

LES ACTIONS COORDONNÉES PAR LA MÉTROPOLE EN LIEN AVEC SES PARTENAIRES EN 2017 :

- 2^e rencontre métropolitaine d'information, de sensibilisation et d'échanges des 9 conseils citoyens,
- visites du centre de valorisation des déchets à Ludres et du centre de tri des emballages à Epinal,
- 7 ateliers d'expression par le théâtre,
- association des conseils citoyens à l'évaluation du Contrat local de santé (en lien avec l'ARS / IREPS), à la TFPB, à la GUP (gestion urbaine de proximité).

CONSEIL CITOYEN LES NATIONS

- Poursuite des groupes de travail thématiques
- Travaux thématiques tout au long de l'année autour de :
 - l'accessibilité pour tous partout en toute sécurité
 - relations bailleurs / habitants
 - culture et éducation
 - suivi du projet de rénovation urbaine du quartier
 - emploi et insertion des jeunes (*fin de ce groupe dans le courant de l'année 2017*)
- Soutien de parents dont les enfants fréquentent un club sportif en vue d'une amélioration des conditions de leurs pratiques sportives.
- Diagnostic en marchant et réalisation de fiches de situations problématiques, suivi de l'organisation d'une table ronde avec les bailleurs et partenaires du contrat de ville en vue d'améliorer les situations repérées.
- Participation à différentes réunions organisées par la Municipalité, les bailleurs et/ou la Métropole tout au long de l'année.
- Création d'un site internet dédié au CCV, et réalisation d'un calicot à l'effigie du CCV.

CONSEIL CITOYEN LES PROVINCES

Le conseil citoyen sera renouvelé le 1^{er} mars 2018 et fusionnera avec le conseil de proximité. Une maison de projet du PRU sera inaugurée courant juin 2018.



Rencontres citoyennes au niveau de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale/ETAT

Au niveau départemental et conformément aux instructions ministérielles, les conseils citoyens du département de la Meurthe et Moselle ont été conviés à **une rencontre territoriale le 13 novembre 2017 autour de 3 ateliers :**

- quel regard portent les conseils citoyens sur la mise en œuvre des Contrats de Ville ?
- quelle place pour les conseils citoyens dans l'amélioration du cadre de vie ?
- comment les conseils citoyens peuvent contribuer à évaluer les impacts des actions sur les quartiers ?

Si la première rencontre citoyenne de 2016 avait permis de rassembler 69 conseillers citoyens (51 habitants et 18 acteurs locaux) autour du cadre de vie, de l'éducation, de l'emploi et de l'insertion ainsi que sur le fonctionnement des conseils citoyens et la participation citoyenne dans les quartiers, seules 38 personnes étaient présentes, à parité entre le collège habitants et les acteurs locaux, représentant 9 conseils citoyens sur les 19 du département.

La difficulté pour les conseils citoyens de se faire connaître et d'être identifiés a amené la DDCS à les mettre en réseau et à valoriser les actions menées par certains d'entre eux, en parallèle de la plateforme d'échanges des conseils citoyens.

Par ailleurs, afin que les jeunes soient représentés au sein de ces instances de démocratie participative, la DDCS travaillera en 2018 sur la thématique jeunesse au travers de l'engagement citoyen notamment.

**AFIN QUE LES JEUNES
SOIENT REPRÉSENTÉS AU
SEIN DE CES INSTANCES
DE DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE, LA DDCS
TRAVAILLERA EN 2018 SUR
LA THÉMATIQUE JEUNESSE**

LE DROIT COMMUN DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY FLÉCHÉ SPÉCIFIQUE POLITIQUE DE LA VILLE

Crédits PCST 2016-2017

		2016		2017	
Nombre de dossiers présentés :		326		323	
Nombre de dossiers délibérés :		248	dont 2 afférent à une cotisation	240	dont 2 afférent à une cotisation
Enjeux d'agglomération	130	278 501 €	132	285 472 €	
Emploi - Insertion	31	284 250 €	28	292 000 €	
Prévention - Sécurité	41	219 975 €	39	200 625 €	
Santé	46	93 420 €	40	90 782 €	
	Total :	876 146 €	Total :	868 879 €	
Maison de l'Emploi-Subv annuelle				372 300 €	
	Total :	876 146 €	Total :	1 241 179 €	
Subv d'investissement pour les Restaurants du cœur			1	8 000 €	
Nombre d'organismes aidés :		107 associations		102 associations	
		16 communes		13 communes	
		3 CCAS		3 CCAS	
		4 syndicats ou GIP		4 syndicats ou GIP	

15 chantiers d'insertion aidés en 2016 pour 129 500 €

13 chantiers d'insertion aidés en 2017 pour 137 500 €

VENTILATION DES CRÉDITS AU TITRE DE LA COHÉSION SOCIALE PAR POLITIQUE PUBLIQUE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY (DROIT COMMUN ET SPÉCIFIQUE)

Politique publique	Répartition début 2017	Réalisé	Montant en euros
Emploi	35 %	35 %	292 000 €
Prévention sécurité	25 %	23 %	200 625 €
Culture Lien social	25 %	32 %	271 472 €
Santé	15 %	10 %	82 400 €

L'enveloppe prévisionnelle 2018 est répartie comme suit :

Par politique publique	Répartition par %	Répartition de l'enveloppe 2018	Enveloppe validée en comité technique fin août 2018	%	Nombre de dossiers avec avis positif
Loisirs Cultures Sport	28	242 900 €	286 650 €	33,44	135
Emploi Insertion	35	300 038 €	301 250 €	35,14	31
Prévention Sécurité	25	214 312 €	163 025 €	19,02	28 <i>en attente de dossiers FIPD</i>
Santé	12	100 000 €	60 157 €	7,08	31 + 1 cotisation
Total	100	857 250 €	811 082 €	94,6	226

RÉPARTITION DES CRÉDITS « POLITIQUE DE LA VILLE » DE L'ÉTAT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a accordé à la Meurthe-et-Moselle une dotation de 2 120 000€ dont 1 255 000€ ont été attribués aux financements d'actions sur les 6 Contrats de Ville du département en 2017 ; les autres crédits venant soutenir des dispositifs spécifiques comme le dispositif de réussite éducative ou Ville, Vie, Vacances.

A cette enveloppe sont venus s'ajouter des crédits CIEC (crédits décidés dans le cadre du comité interministériel à l'égalité des chances) à hauteur de 98 541€.

Au cours de l'été 2017, une reprise de crédits de 225 265€ a été effectuée par le niveau national, à l'instar d'autres ministères, soit 11% de la dotation départementale, remettant de fait en cause la programmation des crédits effectuée en début d'année sur les 6 Contrats de Ville.

C'est ce qui explique la baisse des crédits Etat sur la Métropole du Grand Nancy entre 2016 et 2017.

354 dossiers ont toutefois été financés pour un montant total de 760 338€ dont la répartition figure dans le tableau ci-joint.

Pilier	2016	2017	Part du CV en 2017
1 – Cohésion sociale	519 944 €	436 638 €	57 %
2 – Développement économique et emploi	301 500 €	254 500 €	34 %
3 – Cadre de vie et Renouvellement urbain	37 000 €	35 000 €	5 %
4 – Pilotage et Ingénierie de projets	35 000 €	34 200 €	4 %

LE BILAN 2017 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La loi du 21 février 2014 a redéfini les objectifs et les modalités opérationnelles de la Politique de la Ville et du contrat 2015/2020. Le département figure parmi les nouveaux signataires.

Depuis plus de 18 ans le département s'est fortement engagé en direction des quartiers Politique de la Ville notamment grâce à des conventions avec l'Etat signées en 2000 et 2007 ainsi que par son implication dans la rénovation urbaine à hauteur de 9M d'€.

Le département a été aussi à l'initiative d'innovations en direction de publics divers : plan de lutte contre les discriminations et semaine Egalité Fraternité Agissez ! en 2005, territorialisation des politiques publiques dès 2004, généralisation de clauses sociales dans ses marchés, démarche de développement social...

Au-delà de ses compétences en matière de solidarités et de prévention, le soutien du Département en faveur des quartiers Politique de la Ville se traduit ainsi par une organisation administrative adaptée, un soutien humain et matériel mais aussi financier à la fois en investissement et en fonctionnement.

Afin de répondre à toutes les particularités qui caractérisent ce territoire, les services du département se sont organisés en tenant compte des quartiers de vie, des axes de mobilité, des besoins sociaux. Il s'agit en effet d'accompagner l'évolution des parcours de vie dans une logique de développement social pour ainsi consolider le parcours de la personne, à travers des modalités de partenariat renouvelées.

Depuis septembre 2015, les Maisons Départementales des Solidarités, au nombre de 6 sur l'agglomération dont 5 sont directement implantées dans un quartier « Politique de la Ville », regroupent 111 professionnels de l'action médico-sociale au service des habitants.

Pivots du développement social sur les territoires, les Maisons Départementales des Solidarités permettent d'installer un véritable partenariat de proximité avec les Centres Communaux d'Action Sociale, avec les partenaires publics et parapublics tels que la Caisse d'Allocations Familiales ou les organismes de sécurité sociale, mais aussi avec les partenaires associatifs tels que les centres sociaux et les MJC.

En regroupant les services sociaux, l'aide sociale à l'enfance et les services de protection maternelle et infantile en un seul et même lieu et de façon transversale, les Maisons Départementales des Solidarités constituent désormais des interlocuteurs privilégiés pour les familles et les partenaires. Une articulation avec les services territoriaux de l'insertion, de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap est assurée de façon permanente.

Le conseil départemental participe pleinement à la dynamisation de la vie sociale, à travers un accompagnement renouvelé, en faisant de la participation des habitants un véritable levier d'action dans la mise en œuvre de ses compétences (action sociale de proximité enfance famille, personnes âgées et handicapées, éducation, droit au logement, insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA...) et dans la construction de ses priorités politiques (économie solidaire, citoyenneté, lutte contre les discriminations...).

Le développement de l'activité économique et de l'emploi représente un enjeu de société majeur, reposant sur une étroite articulation entre les acteurs. Le maillage fin du territoire, formé par les six maisons départementales des solidarités et les nombreux partenaires publics et associatifs, doit permettre de :

- Soutenir le développement d'une offre de commerces de proximité, de façon complémentaire au développement d'une économie plus solidaire,
- Accompagner chaque personne vers l'emploi digne et durable,
- Faire de la commande publique un véritable levier de développement économique et d'accès à l'emploi.

Dans le cadre du contrat, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'est engagé à renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Il s'agit, en d'autres termes, de :

- Soutenir la parentalité et plus particulièrement l'accompagnement des familles monoparentales,
- Accompagner la petite enfance par la poursuite du soutien aux actions de parentalité et de solidarité portées par les crèches ou encore les lieux d'éveil et d'accueil parents-enfants, le territoire participe à la réduction des inégalités sociales et à la coéducation tout en favorisant le bien-être des enfants,
- Favoriser l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations en prenant appui sur l'expérience acquise à travers la mise en œuvre de dispositifs nationaux (plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale).

Le conseil départemental s'attache aussi, à travers ce Contrat de Ville, à favoriser les parcours de réussite des jeunes des quartiers prioritaires, en :

- Favorisant la réussite éducative, à travers l'accompagnement à la scolarité, la poursuite du programme d'ambition culturelle dans les collèges et la lutte contre le décrochage scolaire,
- Luttant contre toutes les discriminations,
- S'engageant à prévenir les situations à risque et à prévenir le phénomène de radicalisation, qui constitue aujourd'hui encore plus qu'hier, un véritable enjeu de société.

Pour tout cela, le Département s'appuie sur ses équipes de prévention spécialisée publique (13 professionnels) et privée en soutenant l'association Jeunes et Cités.

C'est en agissant durablement et concrètement sur l'environnement des personnes que le département s'engage aussi à favoriser le cadre de vie et **le renouvellement urbain des quartiers prioritaires**. En accompagnant avant tout l'humain dans un cadre urbain, fruit de l'histoire, le département de Meurthe-et-Moselle fait le choix d'agir de manière concertée dans les opérations de renouvellement urbain et, en particulier, en participant au financement des investissements structurants comme la réhabilitation de centres commerciaux, la construction ou la rénovation d'équipements de proximité ou celles des maisons de santé pluri professionnelles (dans les QPV dont ceux en NPNRU).

Les protocoles du NPNRU ont été signés début 2017 et la durée de réalisation de ces études est estimée à 18 mois. Le département souhaite apporter un effet levier pour des opérations situées dans les quartiers qui présentent des dysfonctionnements urbains les plus importants.

Il s'agit de concourir à l'effet levier recherché par la dynamique de renouvellement urbain qui caractérise la Politique de la Ville, à savoir un travail structurant sur le cadre de vie tout en agissant sur le quotidien des personnes.

L'engagement du département à travers des crédits d'investissement sur des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville atteindront 4,5 M € sur la durée du contrat.

En 2017, le conseil départemental a par exemple contribué à hauteur de 57 517 euros à la restructuration du centre commercial Jéricho à Saint-Max avec l'objectif d'implanter ce centre commercial en cœur de quartier face au nouvel équipement regroupant le centre social et la crèche parentale « La Ribambelle ». Il a également contribué à la rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry à Tomblaine pour 46 500 euros et, dans la même commune à la réfection de la toiture de l'école de musique pour 11 757 euros.

Le Plan Collèges Nouvelles Générations :

La jeunesse est la clé du dynamisme de la société toute entière, de notre capacité à innover et à construire l'avenir.

C'est afin de se prémunir du fléau que constitue le décrochage scolaire, que le Département de Meurthe-et-Moselle poursuit son vaste plan de création, restructuration ou rénovation des collèges. Le choix de proposer des conditions optimum d'apprentissage et d'épanouissement des collégiens sur le territoire est un choix d'avenir.

La poursuite du Plan Collèges Nouvelles Générations (335 M € entre 2012 et 2024) bénéficie de fait au développement du territoire, pour plus de 63 M € dans la construction de collèges neufs et plus de 28 M € dans la restructuration de collèges et cités scolaires existants. Avec ces investissements massifs dans l'éducation des jeunes métropolitains, le Conseil Départemental opte pour l'avenir.

Ces programmes d'investissement sont renforcés d'une enveloppe de près de 4 M € relative au matériel pédagogique et notamment numérique, permettant ainsi aux élèves du territoire de bénéficier d'un environnement d'apprentissage optimal.

Les premières réalisations sortent de terre comme le collège neuf sur le site du collège Jean-Lamour, boulevard de Scarpone à Nancy où les premiers élèves ont rejoint l'établissement à la rentrée 2017. Le conseil départemental a également pour projet de construire un collège neuf sur le plateau de Haye avec comme implantation privilégiée le terrain situé entre la caserne SDIS de l'avenue de la Libération et la salle des fêtes de Gentilly. A l'issue de cette opération, le collège La Fontaine à Laxou sera fermé.

Ce sont 3 autres opérations de construction de nouveaux collèges qui sont en phase de travaux : collège Haut de Penoy à Vandœuvre, Georges Chepfer à Villers les Nancy, et un autre projet d'établissement sur le secteur ARTEM. Le collège Camus de Jarville bénéficie d'une opération lourde de restructuration (11,05 M€) quand 8 collèges (Nicklès à Dommartemont, Prouvé à Laxou, Mézières, Guynemer et La Craffe pour Nancy, Goncourt à Pulnoy, Moulin à Tomblaine et Monod à Ludres) font l'objet de restructurations partielles. L'intervention sur les cités scolaires de Chopin et Georges de la Tour à Nancy et Callot à Vandœuvre représente un investissement avec la Région de 893 000 €.

L'appui à l'animation des territoires en fonctionnement se matérialise à travers les crédits territoriaux dans le cadre du Contrat Territoires Solidaires (CTS) et des crédits départementaux.

Le fonds dédié à l'animation des territoires s'élève à 24 M € pour la durée du CTS dont le territoire de la métropole du Grand Nancy bénéficie sur la période 2016-2021, à hauteur de 1 767 835 € par an, soient 10 427 010 € réservés en crédits de fonctionnement sur le mandat et dont une partie est répartie sur les quartiers prioritaires.

Le montant des crédits dédiés sont inscrits dans le tableau ci-joint, auxquels il convient de rajouter l'investissement et les moyens humains décrits plus haut.

LA DÉCLINAISON DES ARBRES D'OBJECTIFS PAR ENJEUX DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020

ESSEY MOUZIMPRE	
PILIER COHESION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la réussite scolaire et sociale des jeunes et des enfants • Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité • Accompagner les familles dans leur fonction parentale • Accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre • Coordonner la vie associative • Promouvoir la santé solidaire et équitable • Prévenir et lutter contre les insécurités et incivilités
PILIER RENOVATION URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les équipements à l'issue du PRU
PILIER EMPLOI INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les activités économiques et favoriser l'accès à l'emploi

LA CALIFORNIE JARVILLE	
PILIER COHESION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une politique de l'éducation à destination des plus jeunes jusqu'aux jeunes adultes • Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et assurer la réussite scolaire • Encourager les actions éducatives et pédagogiques tout en contribuant à renforcer les liens entre institutions/parents/enfants • Améliorer l'accessibilité • Encourager l'autonomie des habitants en les accompagnants • Améliorer l'accès à la santé et lutter contre le mal-être des publics les plus fragiles • Prévenir la délinquance et développer la sécurité • Promouvoir les activités culturelles et de loisirs • Démocratie participative • Gouvernance, encourager la synergie Commune/Agglomération/Partenaires institutionnels • Soutien aux associations locales
PILIER RENOVATION URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser l'utilisation et la consommation des ressources • Protection du patrimoine • Améliorer et diversifier les transports en commun et développer les déplacements doux (transversal avec la cohésion sociale) • Rendre agréable l'environnement des habitants • Accompagnement et pérennité des projets
PILIER EMPLOI INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement économique du quartier et améliorer les services de proximité • Assurer l'accès à l'emploi et lutter contre le chômage

LES PROVINCES A LAXOU	
PILIER COHESION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la réussite sociale et scolaire des jeunes et des enfants • Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité • Accompagner les familles dans leur fonction parentale • Accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre • Coordonner la vie associative • Promouvoir la santé solidaire et équitable • Prévenir et lutter contre les insécurités et incivilités
PILIER RENOVATION URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions d'habiter dans le logement • Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants • Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants
PILIER EMPLOI INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'emploi et la création d'entreprise et la reprise d'activité • Faciliter l'insertion professionnelle et conforter l'emploi durable

PLATEAU DE HAYE – LAXOU/MAXEVILLE (CHAMP LE BŒUF ET NANCY/MAXEVILLE)	
PILIER COHESION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la réussite sociale et scolaire des jeunes et des enfants • Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité • Accompagner les politiques familiales • Accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre • Coordonner la vie associative • Promouvoir la santé solidaire et équitable • Prévenir et lutter contre les insécurités et incivilités
PILIER RENOVATION URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions d'habiter dans le logement • Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants
PILIER EMPLOI INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'emploi et la création d'entreprise et la reprise d'activité • Faciliter l'insertion professionnelle et conforter l'emploi durable

HAUSSONVILLE A NANCY	
PILIER COHESION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la réussite sociale et scolaire des jeunes et des enfants • Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité • Accompagner les familles dans leur fonction parentale • Accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre • Coordonner la vie associative • Promouvoir la santé solidaire et équitable • Prévenir et lutter contre les insécurités et incivilités
PILIER RENOVATION URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions d'habiter dans le logement • Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants
PILIER EMPLOI INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'insertion professionnelle et conforter l'emploi durable • Conforter l'emploi et la création d'entreprise et la reprise d'activité

LES NATIONS A VANDOEUVRE

PILIER COHESION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le secteur de la vie associative, porteuse de citoyenneté et de solidarité • Favoriser la mise en place des meilleures conditions aboutissant à la réussite éducative et à l'insertion sociale des différents publics • Soutien à la parentalité et réaffirmation du rôle éducatif des parents • Promouvoir la solidarité et renforcer la cohésion sociale • Lutter contre les inégalités sociales de santé • Mise en place de mesures visant à limiter la survenance d'actes de délinquance • Démarche d'accès aux loisirs, à l'épanouissement et aux services culturels et sportifs
PILIER RENOVATION URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> • Dédensifier le QPV, améliorer l'habitat et favoriser la mixité sociale • Améliorer l'ambiance urbaine • Désenclaver le QPV et favoriser la mobilité • Réduire l'impact écologique de tous les acteurs et mettre en valeur les espaces verts et le patrimoine naturel local • Faciliter l'accès aux équipements culturels et sportifs • Développer les activités économiques de proximité et favoriser la « vie de quartier » • Assurer la sécurité pour tous et la tranquillité de la ville • Favoriser les rencontres et la participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
PILIER EMPLOI INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les activités économiques et favoriser l'accès à l'emploi

COEUR DE VILLE A TOMBLAINE	
PILIER COHESION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un parcours santé durable • Améliorer l'accessibilité du quartier aux personnes handicapées ou à mobilité réduite • Renforcer la sécurité et la prévention de la délinquance • Offrir des services publics de proximité à destination de la petite enfance • Promouvoir l'éducation des jeunes, garantir le parcours éducatif et scolaire • Promouvoir les activités culturelles et les loisirs et favoriser la créativité artistique
PILIER RENOVATION URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> • Maitriser l'utilisation et la consommation des ressources • Améliorer et diversifier les transports en commun et développer les déplacements doux • Rendre agréable l'environnement des habitants du quartier et aménager les espaces dans une démarche durable
PILIER EMPLOI INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement économique du quartier et améliorer les services de proximité • Assurer l'accès à l'emploi pour tous

SAINT MICHEL JERICHO/GRANDS MOULINS A MALZEVILLE, NANCY, SAINT-MAX	
PILIER COHESION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la réussite sociale et scolaire des jeunes et des enfants • Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité • Accompagner les familles dans leur fonction parentale • Accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre • Coordonner la vie associative • Promouvoir la santé solidaire et équitable • Prévenir et lutter contre les insécurités et incivilités
PILIER RENOVATION URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir habiter : améliorer les conditions d'habiter dans le logement • Améliorer la qualité et le cadre de vie
PILIER EMPLOI INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'insertion professionnelle et conforter l'emploi durable • Conforter l'emploi et la création d'entreprise et la reprise d'activité

LES ACTIONS ET LES ENJEUX 2017 DÉCLINÉS PAR QUARTIER

Mis en Place en 2017	PILIER COHESION SOCIALE		PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
	ENJEUX	ACTIONS	ENJEUX	ACTIONS	ENJEUX	ACTIONS
PLATEAU DE HAYE Nancy- Maxéville et Champ le Bœuf	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer solidarités et lutte contre la précarité 2. Fonction parentale 3. Dynamique associative 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Apprendre pour Agir : ateliers linguistiques 2. coordination territoriale soutien parentalité 3. Ça bouge en bas de chez toi 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engager le NPNRU 2. Améliorer la qualité et le cadre de vie 	<ol style="list-style-type: none"> 2. GUP et TFPB 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Insertion professionnelle et emploi durable 2. Conforter l'emploi/création d'entreprises /reprise d'activité 	<ol style="list-style-type: none"> 1. chantiers d'insertion, forum conviv'emploi 2. ATP
SAINT MICHEL JERICHO GRANDS MOULINS Maizéville, Nancy et Saint- Max	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réussite sociale et scolaire des jeunes et enfants 2. Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité 3. Accompagnement des familles dans la fonction parentale 4. Accompagnement du public dans les loisirs et temps libre 5. Coordonner vie associative 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dispositif de réussite éducative, Coup de pouce langage, accompagnement scolaire et ouverture à la culture, dispositif CLAS, accompagnement jeunes, chantiers éducatifs 2. cours d'alphabétisation, espace solidaire, faciliter accès aux droits des habitants, transports à la demande, dispositif Equilibre CCAS Nancy 3. ateliers parents-enfants, café joujou, café des parents, espace lecture, LAPE Escapade, actions pour renouer liens parent-enfant 4. promotion de la lecture, fête de quartier, journée nationale des aidants/Bien vieillir, La 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qualité et cadre de vie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. fonds initiatives citoyennes, jardin intergénérationnel, diagnostic participatif, TFPB, réunions GUP, PRU 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qualité et cadre de vie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. accompagnement des demandeurs d'emploi, Mission locale, chantiers d'insertion

	<p>réussite scolaire</p> <ol style="list-style-type: none"> Améliorer l'accessibilité Encourager l'autonomie des habitants Améliorer l'accès à la santé et lutter contre le mal-être des publics fragiles Prévenir la délinquance, développer la sécurité Promouvoir la culture et les loisirs Démocratie participative Encourager la synergie Agglomération et Partenaires institutionnels Soutien aux associations locales 	<p>Strasbourg</p> <ol style="list-style-type: none"> Jeu de lois, Echo de la Cali Bien dans mon assiette à l'aise dans mes baskets 4 Conférence usage des médicaments et prévention des chutes Actions Ville Vie Vacances : Chantiers Jeunes Politique tarifaire de l'Ecole Municipale Musique et Danse Vide-Greniers La Californie Renouvellement convention GUP Subvention à l'association Tennis, Squash, Badmington 	<p>l'environnement des habitants et pérennité des projets</p> <ol style="list-style-type: none"> Accompagnement et pérennité des projets 	<p>j'en prends soin</p> <ol style="list-style-type: none"> Action Fleurissement Diagnostic en marchant 	<p>proximité</p> <ol style="list-style-type: none"> Accès à l'emploi et lutte contre le chômage 	<p>Opération Job d'été</p>
<p>CŒUR DE VILLE Tomblaine</p>	<ol style="list-style-type: none"> Education à la santé et prévention Promouvoir l'éducation des jeunes, garantir le parcours éducatif et scolaire Culture et expression 	<ol style="list-style-type: none"> financement téléalarme, petits déjeuners : Octobre Rose, information vaccins antigrippes, Théma-Tiques TAPS, aide aux devoirs, masterclass, classes de neige, DéFi, 26èmes rencontres 	<ol style="list-style-type: none"> Gestion urbaine de proximité Transport et mobilité Tranquillité et sûreté publique 	<ol style="list-style-type: none"> aménagement place des Arts mise à disposition du bus et minibus municipaux caméras de vidéosurveillance 	<ol style="list-style-type: none"> Accompagnement à l'insertion professionnelle Assurer l'accès à l'emploi pour tous Promouvoir les activités 	<ol style="list-style-type: none"> DéFi, Cité-Pass, alphabétisation et emploi écritain public

PRIORISATIONS ET AMÉLIORATIONS 2018-2020

— **Lancement de l'appel à projet du Contrat de Ville, revu et simplifié** ; le secteur associatif étant sous tension suite aux baisses financières de certains partenaires, un besoin de suivi et d'accompagnement des porteurs par les chefs de projets s'avère aussi de plus en plus nécessaire, y compris pour une aide au montage des dossiers. Ainsi, une seule session de dépôt des demandes est prévue en 2018.

— **Évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville** ; la loi Lamy prévoit également la mise en place d'une **évaluation à mi-parcours** des Contrats de Ville. Ceux-ci étant conclus sur la période 2015-2020, l'évaluation devra être effectuée courant 2018.

Cette démarche doit inciter l'ensemble des signataires du Contrat de Ville à se questionner sur les effets produits par le Contrat de Ville depuis sa signature, afin d'en réajuster et d'en améliorer les réalisations et/ou résultats, en privilégiant la dimension qualitative et participative. Ce chantier sera l'axe de travail de l'année 2018. Une question évaluative commune à l'ensemble des 6 Contrats de Ville pourrait être arrêtée autour de l'ingénierie et du pilotage des Contrats de Ville.

— Poursuivre le volet « développement économique » du Contrat de Ville et le **développement des clauses d'insertion dans la commande publique**. Compte tenu de la diminution des marchés de travaux liés à la rénovation urbaine dont le 1er programme (PRU 2004-2016) arrive à échéance, avant une remise liée au NPNRU, une diversification vers des marchés de services est recherchée,

— recentrer **l'ingénierie dans ses missions de coordination, de mise en réseau et d'animation** en logique de développement territorial. La rédaction de plans, d'annexes, de rapports annuels, l'accompagnement des conseils citoyens, toutes activités liées à ce contrat 2015-2020 génèrent une forte charge sur l'équipe d'ingénierie, avec beaucoup de travail administratif, ce qui est chronophage. Dans un contexte national de baisse des dotations aux collectivités, l'impact de la production d'annexes et du rapport annuel ainsi que l'ingénierie nécessaire à la mise en place puis au suivi des conseils citoyens posent question, sachant que de plus en plus de chefs de projets Politique de la Ville ne sont pas à temps plein sur cette politique.

— La plus-value de la Métropole se situe dans le champ des politiques publiques : Emploi-insertion et développement économique, Santé, Prévention-sécurité, complémentaires des politiques d'actions sociales et culturelles des communes qui agissent dans la proximité,

— focaliser les **enjeux sur la jeunesse** (petite enfance, adolescence) et son corollaire la **parentalité** en lien avec les acteurs dont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la DDCS, le Conseil Départemental, les communes, les associations, avec des actions à mener dans la grande proximité,

— Inscription en fin d'année 2017 de la Métropole au cycle de formation ORIV - SEMAPHORE + les communes de Jarville, Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy.

— **Actualisation et suivi des actions mises en œuvre sur les territoires au regard des annexes Discrimination et Radicalisation,**

— **Enjeux au niveau de l'état : Public cible : actions jeunes, familles monoparentales, discrimination,**

— **Actions au niveau des conseils citoyens à l'échelle métropolitaine :**

- février : questionnaire sur la discrimination préparant la rencontre du 17 avril 2018,
- rencontre d'information sur le renouvellement urbain à destination des 4 conseils citoyens des PRU, le 19 mars 2018 puis organisation de démarches participatives pour chaque PRU,
- 2^e rencontre métropolitaine des 9 conseils citoyens (ateliers Contrat de Ville et théâtre forum sur la prévention et la lutte contre la discrimination), le 17 avril 2018,
- représentation des jeunes au sein de ces instances de démocratie participative, la DDCS travaillera en 2018 sur la thématique jeunesse au travers de l'engagement citoyen notamment,
- nouveau Contrat Local de Santé (nouvelle génération) sera élaboré dans lequel seront définis des objectifs santé qui concerneront également les Quartiers Politique de la Ville, articulation avec également les deux annexes Discrimination et Radicalisation.

DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE

La **dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. En effet, elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Cette dotation, conformément à l'article L.2334-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges élevées.

La « DSU cible » bénéficie aux 250 premières communes de 10 000 habitants et plus, et aux 30 premières communes de 5 000 à 10 000 habitants. Le nombre de communes bénéficiaires de la DSU est en baisse suite à une révision souhaitée par les députés.

Cinq communes bénéficient de la DSU pour un montant global de 14 560 137 € :

JARVILLE-LA-MALGRANGE
LAXOU
MAXEVILLE
NANCY
VANDOEUVRE-LES-NANCY

Les collectivités bénéficiant de la DSU se doivent d'élaborer un rapport annuel sur son utilisation, il conviendra donc de se rapporter au rapport produit par les communes citées.

Liste des opérations "Politique de la ville" sélectionnées dans le cadre des dispositifs FEDER 8.9.A et 8.9.B - AAP 2017

Maitrise d'ouvrage	Dispositif	Intitulé de l'opération	Quartier Politique de la ville	Feder sollicité	Avis de la Commission de sélection
Tomblaine	8.9.B	Construction et réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir une structure multi-accueil de la Petite Enfance	Cœur de ville	250 000 €	Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement apparaît réaliste et conforme. Toutefois, une interrogation demeure quant au démarrage de l'opération (est ce que le démarrage est bien prévu avant le 1 juillet 2018 ?). Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifiée au contrat de ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement. Des interrogations demeurent quant à la prise en compte des recettes générées par le projet.
Vandoeuve	8.9.B	Réalisation d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique	Nations	250 000 €	La fiche projet n'est pas particulièrement explicite. Mauvaise compréhension des consignes (partie non ou mal renseignées). Le calendrier de réalisation est très court et n'apparaît pas réaliste en l'état. Le plan de financement apparaît néanmoins réaliste et conforme. Le projet s'inscrit toutefois dans une stratégie de développement du territoire identifiée au contrat de ville (améliorer l'accès "physique" aux équipements sportifs) et nous apparaît répondre aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.
Vandoeuve	8.9.B	Déménagement de l'épicerie solidaire	Nations	Non connu à ce stade	Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement apparaît réaliste et conforme. Toutefois il conviendra d'attendre les conséquences des sollicitations des cofinanceurs pour pouvoir statuer sur l'opportunité d'une demande FEDER. Le calendrier de réalisation suscite des interrogations (projet achevé en avril 2018 ?). Le projet s'inscrit toutefois dans une stratégie de développement du territoire identifiée au contrat de ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.
Laxou	8.9.B	Création d'une structure multi accueil	Provinces	250 000 €	Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifiée au contrat de ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement. Des interrogations demeurent quant à la prise en compte des recettes générées par le projet.

CCAS Nancy	8.9.B	Réhabilitation de la halte-garderie « Les Tamaris »	Plateau de Haye - Nancy Maxéville	250 000 €	Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifiée au contrat de ville pour le projet de territoire Plateau de Haye : "péreniser les structures d'accueil petite enfance" et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.
CUBI production	8.9.B	Le Memô, lieu de fabrique pour le cirque et les arts de la rue	Plateau de Haye - Nancy Maxéville	250 000 €	Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifiée au contrat de ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement. Des interrogations demeurent quant à la prise en compte des recettes générées par le projet

A Nancy, le

21 JUIN 2017

**métropole
Grand Nancy**



Jean-Pierre HURPEAU
Vice-Président

Hinde MAGADA
Conseillère déléguée



Commentaire : De 2017 à 2018, 26 dossiers ont été déposés (Métropole et communes confondus)

ANNEXES DES ACTIONS PAR PORTEUR DE PROJET SOUTENUES EN 2017 PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY PAR POLITIQUE PUBLIQUE :

— LA SANTÉ

2017 - OBJECTIFS THEMATIQUE SANTE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBEJCTIFS OPERATIONNELS	ASSOCIATIONS	NOM DE L'ACTION
5.3	5.3.2	A VENIR	Salon de Sport Santé 2017
5.3	5.3.1	ADU CS LA CLAIRIERE	La santé au quotidien
5.3	5.3.1	AGU 54	Prévention, Réduction des risques liés à l'usage de drogues
5.1	5.1.1	Association Accès Droits Solidarité Santé (AD2S)	Action santé à destination des personnes en situation de vulnérabilité
5.3	5.3.2	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU SPORT CHEZ L'ENFANT MALADE	Le sport à l'hôpital c'est génial !
5.3	5.3.1	AUCS JOLIBOIS	Accès à la santé des publics vulnérables
5.3	5.3.1	AUCS ST MICHEL	Atelier cuisine et santé
5.1		CCAS NANCY	Dépistage du cancer du sein
5.3	5.3.2	CDOS DE MEURTHE ET MOSELLE	Tremplin sport
5.1	5.1.1	CIDFF	Prévention santé et accès aux soins des publics accueillis au CIDFF
5.3	5.3.1	CU BI PRODUCTION	Création partagée de la scénographie du festival Michto associant plasticiens et publics en réinsertion et/ou connaissant des problèmes de toxicomanie
5.3	5.3.1	DYNAPOLE ENTREPRISES	Promotion et gestion des intérêts communs des entreprises
5.2	2.1.	ENSEMBLE	Les Amarres
5.2	2.1	ENSEMBLE	La maison et son jardin
5.2		France DEPRESSION	La dépression parlons-en
5.4		GRAND NANCY DEFIB	
5.3	5.3.2	KALEIDOSCOPE	Sports divers
5.3		MISSION LOCALE DU GRAND NANCY	Santé et hygiène de vie
5.3	5.3.1	RADIO CARAIB NANCY	RCN la santé et l'accès aux soins
5.3	5.3.1	SIVU ST MICHEL JERICO	Atelier santé ville
5.4		SOUPE POUR LES SANS ABRI	Hygiène préventions et soins
5.3	5.3.2	TSB JARVILLE	Sport et santé à l'école
5.3	5.3.2	VILLE DE JARVILLE	Bien dans mon assiette, à la l'aise dans mes baskets 4
5.3	5.3.2	VILLE DE MALZEVILLE	Cultiver son jardin
5.3	5.3.1	VILLE DE MAXEVILLE	Projets santé Maxéville 2017
5.3	5.3.2	VILLE DE MAXEVILLE	Ateliers gym seniors
5.3	5.3.2	VILLE DE SAINT MAX	Maxi Sports

— LOISIRS, SPORT, CULTURE ET ÉCOCITOYENNETÉ

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ASSOCIATIONS	NOM DE L'ACTION
7.1.	7.1.1	A VENIR	Aux stades citoyens
7.1.	7.1.1	ACB 54	Femmes et socialisation
7.1.	7.1.1	ACB 54	Intégration, regards et échanges
7.1.	7.1.1	ACB 54	Théâtre populaire de quartier
7.1.	7.1.1	ADALI HABITAT	Projet "vivre ensemble et citoyenneté"
1.2		ADU CS LA CLAIRIERE	Accompagnement à la scolarité (CLAS)
7.1.	7.1.1	ADU CS LA CLAIRIERE	Co conception et création de mobiliers extérieurs avec les habitants PDH
3.2	3.2.1	ADU CS LA CLAIRIERE	La parentalité en action
2.1		ADU CS LA CLAIRIERE	Espaces d'apprentissage et d'insertion. Apprendre pour agir
7.1.		ADU CS LA CLAIRIERE	Horizons de femmes, des clés pour d'autres regards
7.1.	7.1.3	ADU CS LA CLAIRIERE	Accès aux droits citoyens
7.1.	7.1.1	ADU CS LA CLAIRIERE	Bien sous son toit mieux dans sa vie - s'approprier son logement
7.1.	7.1.1	ADU CS LA CLAIRIERE	Dialogue interculturel et citoyenneté
		AFEV	Engagement des étudiants dans le Grand Nancy
2.1		AMITIES TSI GANES	Ouverture citoyenne et médiation interculturelle
7.1.	7.1.1	APEM LAXOU	Percussion à tous les étages
2.2		ARK EN CIEL	Alphabétisation et apprentissage du français
3.1	3.2.1	ARK EN CIEL	Médiation et accompagnement parental
		ARK EN CIEL	Rencontres avec les personnes âgées et/ou en situation d'isolement et de solitude
1.1	1.1.1	ASAE FRANCAS	Accompagnement à la scolarité
3.1		ASAE FRANCAS	Accompagnement à la parentalité
2.1		ASAE FRANCAS	Accompagnement dans l'accès aux droits et à l'apprentissage de la langue française
1.2	1.2.4	ASAE FRANCAS	Actions autour de l'absentéisme et du décrochage scolaire
		ASAE FRANCAS	Espace de vie sociale et solidaire
		ASAE FRANCAS	Réseau Jardins Partagés
7.1.	7.1.1	ASAE FRANCAS	Favoriser les liens intergénérationnels et interculturels
		ASRJ (Association des Seniors et Retraités Jarvillois)	
7.1.	7.1.1	ATMF	Migrants retraités et luttes contre les discriminations
7.1.	7.1.1	ATMF	Accès à l'art et à la culture
7.1.	7.1.1	ATMF	Accès à l'art et à la culture
1.1	1.1.2	ATMF	Education et égalité des chances
2.1		AUCS JOLIBOIS	Apprentissage de la langue française s'ouvrir vers la citoyenneté
		AUCS JOLIBOIS	Accueil des séniors
3.1		AUCS JOLIBOIS	Soutien à la fonction parentale
		AUCS JOLIBOIS	La culture du tout petit
2.1		AUCS ST MICHEL	Atelier alphabétisation/FLE
1.1.	1.1.1	AUCS ST MICHEL	Accompagnement à la scolarité
7.1.	7.1.1	AUCS ST MICHEL	Loisirs et culture au centre social
7.1.	7.1.1	AUCS ST MICHEL	Animation de vie locale
3.1		AUCS ST MICHEL	Atelier parents enfants
3.1.		AUX ACTES CITOYENS	26ème rencontres théâtrales de Tomblaine
1.1	1.1.3	AVEC	Accompagnement à la scolarité
7.1	7.1.3.	AVEC	Accompagnement et aide à l'inclusion sociale et prof des primo arrivants
7.1		BOXE FRANCAISE VANDOEUVRE	Intégration des femmes et des jeunes des QPV
7.1		CCAS NANCY	Accueil en relais Arc-en-Ciel
7.1	7.1.2	CENTRE LORRAIN DE CONSULTATION CONJUGALE ET DE MEDIATION FAMILIALE	Médiation familiale

— LOISIRS, SPORT, CULTURE ET ÉCOCITOYENNETÉ

3.1		CENTRE LORRAIN DE CONSULTATION CONJUGALE ET DE MEDIATION FAMILIALE	Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la fonction parentale
		CIDFF	Femmes relais
		CLCV VANDOEUVRE	Sensibilisation à l'amélioration du cadre de vie et du logement
7.1		CRECHE	Accès à la culture et au langage
7.1	7.1.4	CRIL	Accéder au livre sous toutes ses formes
		CRIL	Accéder aux droits grâce une meilleure maîtrise des savoirs de base
		CRIL	Défis de l'écriture
2.1		CROQ'ESPACE	Accès au savoir de base et de prévention de l'illettrisme
7.1	7.1.1	CROQ'ESPACE	Médiation sociale et culturelle
		CROQ'ESPACE	Education (accompagnement)
7.1		DYNAMO	Dynamobile l'atelier mobile de Dynamo
7.1		DYNAMO	Dynamo l'atelier participatif et solidaire
		ECOLE DES CHAMPIONS	école des champions 11ème édition
7.1	7.1.1	EMAN	Fanfare de quartier ateliers hebdomadaires pour la pratique des instruments à vent
7.1	7.1.1	FLORE 54	Festival sauvage
1.1		JEUNES ET CITE	Accompagnement éducatif pour des jeunes de 11 à 18 ans
7.1		JEUNES ET CITE	Cultive ta vie 2017
7.1		JEUNES ET CITE	Les mam's fleurs
7.1	7.1.4	LECTURIQUE	Chocolecture
7.1	7.1.1	LES PETITS DEBROUILLARDS	New Town 2017
7.1	7.1.1	LES PETITS DEBROUILLARDS	Engage toi dans le Grand Nancy 2017
7.1	7.1.1	LES PETITS DEBROUILLARDS	Ca bouge en bas de chez toi
1.1	1.1.3	L'ETOILE	Aide aux devoirs et sorties éducatives
2.1		L'ETOILE	Apprentissage du français
7.1	7.1.4	LIRE A NANCY	Le livre sur la Place
7.1	7.1.1	MJC HAUT DU LIEVRE	Estivales
3.1		MJC LORRAINE	Etre parent
7.1		MJC LORRAINE	Expression vidéo
7.1		MJC MASSINON	Ambassadeurs de rêves
7.1		MJC MASSINON	Délic au jardin
7.1		MJC MASSINON	Stages de disciplines croisées
7.1		MJC NOMADE	Un été Chapitô
7.1		MJC NOMADE	La science infuse à Nomade
7.1		OLYMPIQUE HAUSSONVILLE	Haussonville jeunesse
7.1		ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville)	Démarche d'accompagnement à la mise en œuvre du contrat de ville
7.1		PASS' SPORT ET CULTURE	Sport et culture accessible à tous
7.1		RADIO CARAIB NANCY	L'Echo des quartiers
1.1		RADIO CARAIB NANCY	Education et citoyenneté
		RADIO FAJET	94.2 service compris
		RADIO FAJET	L'actualité de Nancy et d'ailleurs
		RADIO GRAFFITI	Transvers'âges
7.1	7.1.2	RECIPROCITE	Médiation sociale de proximité
7.1	7.1.4	REPONSE	Les liv'raisons d'histoire
7.1	7.1.4	REPONSE	Célèbres et anonymes (régularisation)
		REPONSE	Vivre en France
7.1	7.1.4	REPONSE	Des histoires, une histoire

— LOISIRS, SPORT, CULTURE ET ÉCOCITOYENNETÉ

		SERVAPRO	Rénovation et amélioration de l'habitat pour des publics en difficultés
3.1		SI L'ON SE PARLAIT	La parentalité en question !
1.2	1.2.5	SI L'ON SE PARLAIT	Accompagnement à la scolarité
1.1		SI L'ON SE PARLAIT	A la découverte des mots
		SI L'ON SE PARLAIT	Mieux vivre ensemble dès le plus jeune âge
		SURFACE SENSIBLE	Les Provinces avantpendant après
		THEATRE EN KIT	Rendez-vous des moutards et école des spectateurs
7.1	7.1.4	THEATRE MAZURKA	Lectures partagées
7.1		TIGRE	FitDays MGEN de Nancy et Vandoeuvre
7.1		TRICOT COUTURE SERVICE	Du fil en soi
7.1		TRICOT COUTURE SERVICE	Insertion sociale et professionnelle pour les femmes
7.1		TRICOT COUTURE SERVICE	L'art en recup
7.1		VILLE DE ESSEY LES NANCY	Spectacle en faveur des enfants
7.1		VILLE DE ESSEY LES NANCY	Royal Saint Max
7.1		VILLE DE LAXOU	Cohésion sociale prévention amélioration cadre de vie
7.1		VILLE DE MALZEVILLE	Royal Saint Max
7.1		VILLE DE MAXEVILLE	Escapades
7.1	7.1.4	VILLE DE NANCY	Livre sur la place
7.1		VILLE DE NANCY	Opération cinéma royal St Max
7.1		VILLE DE SAINT MAX	HANDIRIDE
7.1		VILLE DE SAINT MAX	Opération cinéma royal St Max
7.1		VILLE DE SEICHAMPS	Opération cinéma royal St Max
7.1		VILLE DE TOMBLAINE	Opération cinéma royal St Max
7.1		VILLE DE VANDOEUVRE	Vand Influences 2017
7.1		VILLE DE VANDOEUVRE	Vandoeuvre city plage
7.1		VILLE DE VANDOEUVRE	Estival culture hors les murs

— LA PRÉVENTION SÉCURITÉ

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBEJCTIFS OPERATIONNELS	ASSOCIATIONS	NOM DE L'ACTION
6.3	15	ACB 54	Caravane pour la laïcité
6.3	15	ACB 54	CIEC - Valeurs de la République
6.3	13	ARELIA	Espace d'accueil et d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales
6.3	15	ARK EN CIEL	Prévention de la délinquance et soutien à la
6.2	10	ARS	Prise en charge des personnes signalées par la police ayant des problèmes sociaux et/ou psychologiques ou psychiatriques
6.2	11	ARS	Prévention de la prostitution, information et soutien de réseau de veille
6.3	12	ATMF	Accès aux droits, lien social et citoyenneté
6.3	14	AUCS JOLIBOIS	Projet ados culture Jolibois
6.3	15	AVMQ (Association Vandoeuvre pour la Médication de Quartier)	Dispositif de médiation sociale de proximité
6.3	12	CDAD 54	Consultations gratuites d'avocats
6.3	13	CIDFF	Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et animation du réseau de lutte contre les violences
6.3	14	DEDALE	Cultures citoyennes
6.3	15	GIP PJJ 54	Equipe mobile de travaux et opération argent de
6.3	13	GNAV	Aide aux victimes d'infractions pénales
6.3	12	KHAMSA	Permanence sociale, médiation et accès aux droits
6.3	14	KHAMSA	Promotion du socle commun des valeurs et lutte contre les discriminations
6.3	15	MISSION LOCALE DU GRAND NANCY	Insertion professionnelle dans le cadre de la préparation à la sortie
6.3	15	MISSION LOCALE DU GRAND NANCY	Expression des jeunes
6.3	15	MJC LANEUEVILLE	Cart Son3
6.3	15	RADIO CARAIB NANCY	Lutte contre les discriminations et prévention
6.3	13	REALISE	Accompagnement des violences conjugales, auteurs et victimes (médiation pénale)
6.3	14	REALISE	Eloignement des auteurs de violences intra-
6.3	15	REALISE	Stage individuel d'aide à la parentalité
6.3	14	TERRES A VIVRE	Psychoboxe
	14	TERRES A VIVRE	Paroles de femmes
	14	TERRES A VIVRE	Hommes et violences
6.3	15	VILLE D'ART SUR MEURTHE	Chantier éducatif
6.3	15	VILLE DE FLEVILLE	Chantier éducatif
6.3	15	VILLE DE HEILLECOURT	Chantier jeunes 2017
6.3	15	VILLE DE LUDRES	Chantiers jeunes
6.3	15	VILLE DE MALZEVILLE	Prévention de la délinquance et des conduites à risques dans tous les moments
6.2	6	VILLE DE MAXEVILLE	Référent médiateur aire d'accueil des gens du voyage Manitas de Plata
6.3	12	VILLE DE NANCY	Maison de la justice et du droit
6.3	15	VILLE DE SAINT MAX	Chantiers éducatifs
6.3	15	VILLE DE SAULXURES	Projet fleurissement "Récupération, customisation et fleurissement à Saulxures"
6.3	15	VILLE DE SAULXURES	Chantier jeunes stage
6.3	15	VILLE DE SAULXURES	Chantier jeunes séjour
6.3	12	VILLE DE TOMBLAINE	Maison de la justice et du droit
6.3	12	VILLE DE VANDOEUVRE	Maison de la justice et du droit

— LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ASSOCIATIONS	PRESENTATION DE L'ACTION
1	1.3	ACTION SAUVOY	Plateforme des chantiers d'insertion action Sauvoy
2	2.7	ADIE	Promouvoir la création d'entreprise et l'offre de service ADIE. Le microcrédit accompagné pour les porteurs d'un projet de création d'entreprise en situation de précarité.
1	1.3	ARCADES	Assistance et services à la personne
1	1.3	ARCADES	Second œuvre du bâtiment
1	1.4	ARS	Chantiers d'insertion - activité de débarras et de déménagement à caractère social
1	1.4	ARS	Chantiers d'insertion - maintenance du parc locatif du pôle logement insertion
2	2.8	AVEC	Vand'Emploi recruter autrement
1	1.4	BTP CFA LORRAINE	SAS BTP rénovation
1	1.3	CCAS NANCY	Epicerie sociale "La Boutique du Plat'Haut"
1	1.3	CCAS NANCY	Mobiliser pour agir
1	1.4	CIDFF	Mesures emploi
1	1.3	CONDUITE VERS L'EMPLOI	Chantier d'insertion - conduite vers l'emploi
2	2.8	CREPI LORR	Odyssée des CREPI 2017 - Rallye pour l'emploi
2	2.7	DETERMINEES (LES)	Formation entreprendre dans les quartiers prioritaires
1	1.4	FR2I PARTEGO	le 223
1	1.5	IDEES INTERIM	Promotion des activités de tertiaire en faveur des publics féminins TH et fragilisés
1	1.4	IDEES INTERIM	Développement de l'employabilité durable dans le secteur des BTPsur le bassin de Nancy Couronne
1	1.4	IMAGINE	Correspondant de parcours territorialisé
1	1.4	INFOSEL	Chantier d'insertion - INFOSEL
1	1.4	LORTIE	Chantier d'insertion maraichage bio et entretien espaces verts
1	1.5	MDE GRAND NANCY	Plan de lutte contre les discriminations
2	2.8	MDE GRAND NANCY	Clauses d'insertion dans les marchés publics
2	2.8	MDE GRAND NANCY	Forum et rencontre emploi
1	1.4	PARCOURS LE MONDE	Un petit pas pour un grand départ
1	1.4	RECIPROCITE	ACI Services urbains de proximité
1	1.4	REGIE DE QUARTIER LAXOU PROVINCES	Polyvalence et compétence au service des habitants
1	1.4	RETRAVAILLER EN LORRAINE	Pour l'emploi des femmes
1	1.4	TRICOT COUTURE SERVICE	Insertion professionnelle - chantier d'insertion par la couture
2	2.8	VILLE DE MAXEVILLE	Journée Préparez votre avenir
1	1.4	VILLE DE NANCY	Chantier bâtiment 2017
1	1.4	VILLE DE VANDOEUVRE	Mobilité et garantie jeunes

ANNEXE DU PLAN TERRITORIAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La lutte contre les discriminations est une priorité de la cohésion sociale depuis plus de dix ans. La loi LAMY a introduit comme axe transversal la lutte contre les discriminations, au travers les trois piliers que sont la cohésion sociale, le développement économique et le renouvellement urbain. La prévention et la lutte des discriminations entraînent la mise en valeur de certains principes, tels que la garantie de l'égalité de traitement – notamment entre les hommes et les femmes – ou la présence de la prévention et de la lutte contre les discriminations dans toutes les politiques publiques.

Une discrimination est établie dès lors qu'un traitement inégalitaire aboutit à une situation qui est défavorable pour une personne. Agir contre les discriminations dans le cadre du Contrat de Ville, c'est donc rétablir l'égalité de traitement des personnes dans l'emploi, la santé, l'éducation, le logement, et plus généralement dans l'accès aux biens et aux services.

Ce plan, annexé au Contrat de Ville après délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2017, a été initié dans une volonté d'inscrire la prévention et la lutte spécifiquement dans le champ de l'emploi, ce qui en fait sa particularité. En effet, il réside dans le fait qu'il concerne exclusivement le domaine de l'emploi depuis 2004.

Ainsi, il est destiné tout autant aux demandeurs d'emplois, qu'aux salariés, aux employeurs, aux professionnels de l'emploi et de l'insertion, qu'ils viennent du secteur public ou du secteur privé. Son objectif consiste à favoriser l'accès à l'emploi de personnes pouvant faire l'objet de discrimination en fonction de leur sexe, leur âge, leur origine, leur lieu de résidence.

Ainsi, la volonté première dans l'élaboration de ce plan est d'optimiser et de renforcer les dispositifs existants dans le champ de l'emploi en matière de prévention et de lutte contre les discriminations. Un élargissement à d'autres thématiques (logement et santé notamment) pourra se faire.

Dans le domaine du développement économique et de l'emploi, l'objectif est de réduire sur la période 2015-2020 l'écart entre le taux d'emploi dans les quartiers prioritaires et les autres territoires. Il s'agit de promouvoir l'offre de travail et de lever les freins à l'emploi et de faire profiter les habitants des quartiers du développement économique du territoire.

Les enjeux identifiés au titre du Plan Territorial de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations s'articulent autour de trois axes d'interventions stratégiques :

- Agir sur les mentalités, les représentations et les stéréotypes,
- Accompagner les personnes victimes de discrimination ou se sentant victimes de discrimination,
- Faciliter l'accès effectif à l'emploi, à la création d'entreprises et aux recrutements.

Il s'avère important pour la collectivité et les services de l'Etat, d'engager **un processus d'acculturation** par la formation des élus-es et des techniciens-nes mais aussi des porteurs de projet, afin que s'installe une véritable culture commune sur cette question de la prévention des discriminations, et de disposer d'une lisibilité des actions existantes et des ressources mobilisables sur les thématiques abordées. Une meilleure connaissance des actions existantes, en plus des actions spécifiques permettra de donner une lisibilité au public visé et **aux professionnels locaux**.

La gouvernance de ce plan s'inscrit au sein du Comité de Pilotage Plénier du Contrat de Ville, instance stratégique qui regroupe l'ensemble de ses signataires et assure le suivi des actions menées. Il est chargé de définir les stratégies, les orientations et les objectifs du Contrat de Ville, de veiller à la mise en œuvre opérationnelle et de la cohérence du projet, de valider les plans d'actions et les évaluations.

Un Comité Opérationnel de Suivi du Plan est mis en place pour assurer l'animation et l'accompagnement du plan territorial. Pour cela, il se réunira au moins une fois par an. Un référent est désigné au sein de la Métropole du Grand Nancy pour le piloter et l'animer.

BILAN 2017 :

Des actions de sensibilisation de différentes formes et concourant à la lutte contre les préjugés et les stéréotypes ont été menées : diffusion des lettres d'information à destination d'un réseau de professionnels et d'entreprises, organisation de petits déjeuners-débat, sensibilisation des entreprises durant différentes manifestations et rencontres emploi.

Dans le cadre de sa fonction d'appui au recrutement, plus de 250 contacts entreprises ont été effectués ce qui a permis de mobiliser fortement ces acteurs durant les forums emploi (Renault, Elior, Batigere, Colas, Harmonie Mutuelle...). 28 offres ont été pourvues dans le cadre de cette mission et plus de 100 offres d'emplois ont peut-être été modérées sur la plateforme Grand Nancy Emploi.

Un accompagnement proposé dans le cadre de la « bourse aux compétences » a permis à plus de 64 personnes (dont 37 nouvelles entrées) de bénéficier d'une écoute, de conseils, d'appui à la recherche d'emploi, d'une forme de coaching parfois... Parmi eux, 49 personnes ont pu trouver une solution positive (9 CDI, 10 CDD de plus de 6 mois, 7 formations qualifiantes/certifiantes dont 3 en alternance...).

En 2017, un travail de concertation et d'échanges avec une vingtaine d'entreprises pour finaliser les contenus de la charte entreprises et quartiers.

ANNEXE DU PLAN D' ACTIONS SUR LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

L'action publique en matière de prévention de la radicalisation mobilise la Politique de la Ville, dont la vocation est d'être transversale et innovante dans ses réponses face aux difficultés rencontrées par la population et par les jeunes en particulier. C'est pourquoi le Plan de Lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes (PART) instaure que chaque Contrat de Ville a vocation à être complété par un plan d'action sur la prévention de la radicalisation qui en constitue une annexe. Il faut rappeler que le terme de radicalisation désigne « *un processus dynamique par lequel un individu accepte et soutient l'extrémisme violent de manière croissante. Les raisons motivant ce processus peuvent être idéologiques, politiques, religieuses, sociales, économiques ou personnelles* ».

Ainsi, conformément à la circulaire du 13 mai 2016, un plan d'actions de prévention de la radicalisation a été élaboré avec l'ensemble des partenaires concernés et annexé au Contrat de Ville après délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2017.

Ce plan d'actions a été conçu afin de contribuer à former les acteurs de terrains et à assurer une prévention primaire ; cela passe notamment par la diffusion des valeurs de la République, l'éducation à l'usage des réseaux sociaux et d'internet, etc. Le plan permet également de favoriser la bonne transmission des informations avec la cellule de suivi préfectorale, pivot de la prévention de la radicalisation, notamment en ce qui concerne les signalements de personnes repérées comme en voie ou en situation de radicalisation.

Le champ d'action de ce plan est celui de la prévention et il doit s'inscrire dans l'action menée plus globalement à l'échelle intercommunale en matière de prévention de la délinquance et de sécurité.

Le pilotage de la politique de prévention de la radicalisation appartient au préfet du département, avec lequel les collectivités territoriales ont vocation à développer des actions préventives et, le cas échéant, un accompagnement social de proximité. A travers le Comité Prévention Sécurité des Maires (CPSM), la Métropole du Grand Nancy et la Direction de la sécurité et de la prévention des risques traite cette question avec l'ensemble des acteurs concernés que sont l'Etat et les collectivités territoriales mais aussi les différents partenaires, y compris les membres des conseils citoyens, nouveaux arrivants intégrés dans le Contrat de Ville par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014.

Par essence, le comité de pilotage du Contrat de Ville est également l'instance stratégique de suivi du plan d'actions sur la prévention de la radicalisation, désigné pour animer le volet prévention de la délinquance.

Un groupe de travail désigné « groupe opérationnel » se compose des principaux partenaires concernés, et est piloté par le référent chargé à la Métropole du Grand Nancy du suivi du Contrat Local de Sécurité et de ses instances de gouvernance.

Ce groupe opérationnel permet de structurer une démarche partenariale et locale de prévention primaire, en plus de contribuer à signaler à l'Etat toute personne repérée comme étant en voie ou en situation de radicalisation.

Il doit établir un diagnostic afin de connaître la situation du territoire. Il coordonne et développe le partenariat, contribue à favoriser l'échange d'informations et des bonnes pratiques déjà existantes. Sur la base du tableau des actions élaboré par l'ensemble des partenaires lors de la rédaction de cette annexe, il programme et priorise les actions à mener. Il procède à l'évaluation du travail réalisé dans un bilan annuel, qui est examiné dans les instances plénières. Ce sont donc le Comité Prévention Sécurité des Maires ainsi que le Comité de pilotage du Contrat de Ville qui suivent et évaluent le dispositif.

Les actions déployées dans le plan d'actions sur la prévention de la radicalisation faisant écho à des questions liées à la lutte contre les discriminations pourront, à ce titre, être articulées étroitement avec l'annexe de prévention et de lutte contre les discriminations.

ANNEXES DES AVIS RENDUS PAR LES CONSEILS CITOYENS

Le 5 novembre 2018.

Aide à la formulation de l'avis des Conseils Citoyens
Du quartier de la Californie à Jarville-la-Malgrange.

conseilcitoyencali@gmail.com

Que pensez-vous de la présentation générale du rapport ? (lisibilité, compréhension...)	Est-ce que certains aspects vous paraissent incompréhensibles ? Lesquels ?
<ul style="list-style-type: none"> -A chaque fin de Chapitre, faire un résumé pour retenir l'essentiel, <u>exemple</u> : encadrer, à savoir. -Document avec langage plus accessible, -Bien explicité mais difficile à lire, -Les tableaux sont clairs, -Document technique, pas accessible à tout public ! 	<ul style="list-style-type: none"> -Le glossaire pas complet. -Efforts à continuer. -Les subventions accordées vont où ?
Que reprenez-vous de positif dans l'action menée au titre du Contrat de Ville ?	Quels sont les freins, les limites que vous avez identifiés ?
<ul style="list-style-type: none"> -Atelier d'expression sur la discrimination sous forme d'ateliers → théâtre. -Bilan des activités qui ont été apportées par les 9 CC, -Les 2 rencontres (30.03.16 et le 08.04.17) des Conseils CitoyensC → poursuivre les ateliers. -Le conseil départemental participe à la vie sociale → développement de l'activité Économique et de l'Emploi → 6 MDS + partenaires publics & associatifs, s'est engagé à renforcer la Cohésion Sociale au sein des quartiers de la Politique de la Ville. -Accompagner les familles monoparentales, petite enfance...) -Lutter contre la discrimination → pauvreté et inclusion sociale. -Favoriser la réussite des jeunes des quartiers prioritaires. 	<ul style="list-style-type: none"> -Faire un contrat de Ville adapté aux CC (+ compréhensible). -La + grosse partie des crédits va à la Cohésion Sociale, alors que la priorité serait l'emploi. -Les actions et les enjeux déclinés par quartier pas toujours facile à mettre en place ou non identifiées (Ex : Haussonville et les Nations). -Les enjeux budgétaires = baisse financière de certains partenaires. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> -Réhabilitation des centres sociaux, maisons de santé → NPNRU. -Favoriser l'Emploi. -Éducation, accompagnement, scolarité + décrochage scolaire, rénovation des collèges ...
Ce rapport répond-il à vos attentes en termes d'information ? quelles sont vos attentes ?	La parole des habitants-es est-elle suffisamment prise en compte ? Suggestions à intégrer pour le prochain rapport annuel
<ul style="list-style-type: none"> - En terme d'informations, très explicite mais très redondant. -Rapport complet. 	<ul style="list-style-type: none"> -Parole des habitants pas suffisamment prise en compte. -Travailler beaucoup plus en partenariat avec les autres conseils citoyens = échanges, projets. -Travailler plus sur le renforcement des liens : population, police. -Moins de bénévoles et plus de travailleurs, -Échanges intergénérationnels / groupe de parole, -Le handicap, -Les séniors = emploi / retraite -Les formations des Conseils Citoyens -Faire plus de réunions avec les habitants (1 fois / trimestre), sous forme d'ateliers de sensibilisation sur la qualité du cadre de vie (prévention, tri et collecte des déchets). L'incivisme → ateliers d'échanges et de partage d'expériences → Les rendre acteurs et auteurs sur la vie de leur quartier.

AVIS RENDU PAR LE CONSEIL CITOYEN DE LAXOU

Aide à la formulation de l'avis des Conseils Citoyens

<p>Que pensez-vous de la présentation générale du rapport ? (lisibilité, compréhension...)</p>	<p>Est-ce que certains aspects vous paraissent incompréhensibles ? lesquels ?</p>
<p>La présentation est claire (glossaire, ...)</p>	<p>Non, même si certains passages exigent un peu d'attention</p>
<p>Que reprenez-vous de positif dans l'action menée au titre du Contrat de Ville ?</p>	<p>Quels sont les freins, les limites que vous avez identifiés ?</p>
<p>L'effort de communication est réel</p>	<p>Limites structurelles et culturelles qui excluent de la concertation une partie de la population</p>
<p>Ce rapport répond-il à vos attentes en termes d'information ? quelles sont vos attentes ?</p>	<p>La parole des habitants-es est-elle suffisamment prise en compte ? Suggestions à intégrer pour le prochain rapport annuel</p>
<p>Clarté sur l'attribution des subventions des bailleurs</p>	<p>Il existe néanmoins un problème de communication</p>

Nancy le 7 novembre 2018

Mesdames, Messieurs,

La présentation du Contrat de ville Métropole du Grand Nancy « Projet de rapport annuel 2017 – Politique de la ville », nous a paru un peu longue.

Nous trouvons un manque de clarté au niveau des sigles. Nous pensons, qu'il serait préférable de les détailler en bas de chaque page.

Nous notons un manque d'informations sur les adresses des différents services du contrat de ville (exemple : MJD)

Une meilleure compréhension, sur la totalité de la lecture de ce long texte, suggère des formations plus adaptées. Ces formations pourraient être proposées, à au moins un ou deux membres de chaque quartier prioritaire de la ville. Ce qui leur permettrait ensuite à mieux l'expliquer à leur conseil citoyen.

Le niveau positif du contrat de ville est la création des conseils citoyens (même si cela aurait déjà dû être fait en 2014). Ceci a créé une meilleure entente entre les différentes associations et les habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Néanmoins un bémol quand même, il y a un trouble entre les conseils citoyens politique de la ville et les conseils citoyens anciennement « Atelier de Vie de Quartier ».

Ces derniers n'ont pas les mêmes préoccupations que les conseils citoyens des quartiers prioritaires de la ville.

Les conseils citoyens anciennement « Atelier de Vie de Quartier » dépendent des mairies.

Les conseils citoyens des quartiers prioritaires de la ville dépendent de l'Etat (Préfecture).

Sur quelques incompréhensions :

Les quartiers Haussonville et les Nations sont reconnus politique de la ville régionale, alors que les quartiers Plateau de Hayes et Laxou/Provinces, sont politique de la ville Nationale, Pourquoi et quelles sont les différences ?

Et aussi, la différence entre le projet ANRU et NPNRU ?

Bien souvent, nous avons remarqué dans les réunions qui réunissent les divers conseils citoyens de la Métropole, seule la ville de Nancy est représentée, les autres acteurs (département, préfectures...) seraient les bienvenus !

Il nous semble que la problématique de la mixité sociale ne soit pas réglée sur notre quartier.

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL CITOYEN D'ESSEY-LES-NANCY

RESOLUTION DU CONSEIL CITOYEN

Séance du 23 octobre 2018

OBJET :

Projet de rapport annuel 2017 sur la mise en œuvre de la politique de la ville présenté par la métropole du Grand Nancy

Rapporteur : M. le **PRESIDENT**

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les communes et établissements publics de coopération intercommunale signataires d'un contrat de ville ont obligation de rédiger un rapport annuel sur la politique de la ville, les actions menées sur l'agglomération et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Suite à la présentation du projet de rapport annuel 2017 du Contrat de Ville aux Conseils Citoyens le mercredi 10 octobre, il doit faire l'objet d'un avis collégial de chaque Conseil Citoyen.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil citoyen d'Essey-lès-Nancy d'émettre son avis sur le rapport annuel 2017 sur la mise en œuvre de la politique de la ville sur l'agglomération joint à la présente note de synthèse. Pour ce faire, la métropole a élaboré un formulaire prévu à cet effet.

RESOLUTION

Le conseil citoyen, après en avoir débattu, a fait part de son avis dans le formulaire annexé à la présente.

Pour Extrait

**Farouk SAAD SAOUD,
Président**



Conseil citoyen d'Essey-lès-Nancy – Séance du 23 octobre 2018

Aide à la formulation de l'avis des Conseils Citoyens

<p>Que pensez-vous de la présentation générale du rapport ? (lisibilité, compréhension...)</p>	<p>Est-ce que certains aspects vous paraissent incompréhensibles ? lesquels ?</p>
<p>Trop de pages à lire. Document à synthétiser. Document compliqué à lire</p>	<p>Document difficilement « digeste », fastidieux, ennuyeux et long à lire, rédaction trop technocratique</p>
<p>Que reprenez-vous de positif dans l'action menée au titre du Contrat de Ville ?</p>	<p>Quels sont les freins, les limites que vous avez identifiés ?</p>
<p>Le PRU. C'est notamment la visite du plateau qui a convaincu le conseil citoyen d'initier le projet de création de jardins cultivés au cœur du quartier de Mouzimpré</p>	<p>Les conseillers citoyens estiment ne pas disposer de suffisamment de connaissances pour porter un jugement sur les politiques menées (ex. : comment apprécier le bilan du CD 54 sur l'agglomération)</p>
<p>Ce rapport répond-il à vos attentes en termes d'information ? quelles sont vos attentes ?</p>	<p>La parole des habitants-es est-elle suffisamment prise en compte ? Suggestions à intégrer pour le prochain rapport annuel</p>
<p>Le contenu du rapport est encourageant pour le conseil citoyens qui souhaite porter des projets. Les attentes portent sur davantage de subventions pour porter d'autres projets sur le quartier prioritaire.</p>	<p>Non, elle commence à être entendue, en partie. Il faut continuer à donner la parole au conseil citoyen</p>

AVIS DU CONSEIL CITOYEN DE VANDOEUVRE
SUR LE BILAN 2017 DE LA METROPOLE

Le rapport est rédigé clairement et sa lecture est relativement aisée. Le fait d'associer les Conseils Citoyens est une mesure positive, mais, pour donner du sens à la réunion des Conseils du 10 octobre, il aurait été utile de diffuser le projet avant la réunion afin de recueillir des avis réfléchis de tous les Conseils Citoyens.

Quelques remarques sur des éléments plus ponctuels :

Le tableau (page 29) sur la contribution de la métropole en qualité d'employeur ne présente pas de lien évident avec l'objet du rapport et gagnerait à être explicité (les emplois mentionnés font référence à quel type d'action en relation avec le contrat de ville).

L'information sur l'action de la métropole et en particulier les actions réalisées par les 9 Conseils Citoyens est particulièrement utile pour la connaissance de la situation et l'élaboration de projets futurs.

Il serait intéressant, en plus du chiffrage, de décrire sommairement les actions mentionnées.

En ce qui concerne la question des conventions d'abattement des taxes foncières, des précisions sur les actions engagées par les bailleurs ainsi que leurs résultats seraient bienvenues.

D'une manière générale les tableaux indiquant des pourcentages seraient plus informatifs si les sommes concernées figuraient en regard des pourcentages.

En ce qui concerne l'écoute de la parole des habitants, le CCV s'interroge sur l'opportunité de participer aux travaux de la Conférence Intercommunal du logement.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 10/11/2018

Le Conseil Citoyen de Vandoeuvre

SYNTHÈSE DES AVIS DES CONSEILS CITOYENS SUR LE PROJET DE RAPPORT ANNUEL 2017 DU CONTRAT DE VILLE

Contenu du projet de rapport annuel		
Remarques	Points à améliorer	Propositions de la Métropole
<ul style="list-style-type: none"> Document bien explicité, clairement écrit Les tableaux sont clairs Rapport jugé complet 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de clarté au niveau des sigles Manque de compréhension de certains points du rapport qui nécessiteraient des formations spécifiques afin de porter un jugement Rédaction parfois considérée comme trop technique, technocratique Manque de clarté sur l'attribution des subventions, sur les actions 	<ul style="list-style-type: none"> Il est envisagé de considérer la proposition des conseils citoyens d'améliorer les sigles ou de les apposer en note de bas de page La proposition faite d'un conseil citoyen de former un ou deux membres du conseil citoyen semble être une piste intéressante à construire avec l'Etat La rédaction du prochain rapport annuel tiendra compte de cette remarque et s'appliquera à être plus accessible Le prochain rapport mettra en lumière des actions précises sur chaque pilier
Structure du projet de rapport annuel		
Remarques	Points à améliorer	Propositions de la Métropole
<ul style="list-style-type: none"> Présentation claire, utilité du glossaire, même s'il devrait être plus complet Effort de communication réel, bonne inclusion des conseils citoyens L'information sur l'action de la Métropole et des actions réalisées par les 9 conseils citoyens permet une connaissance de la situation et est utile à la réalisation de projets futurs 	<ul style="list-style-type: none"> Document trop long 	<ul style="list-style-type: none"> Un document d'environ quatre pages pourra synthétiser le projet de rapport et être présenté aux conseils citoyens



Fonctionnement du Contrat de Ville

Remarques	Points à améliorer	Propositions de la Métropole
<ul style="list-style-type: none"> Le PRU est positif ; la visite du Plateau a notamment convaincu le conseil citoyen d'initier le projet de création de jardins cultivés à Mouzimpré Le théâtre-forum sensibilisant à la discrimination d'avril 2018 jugé très positif Le bilan des activités des 9 conseils citoyens Les rencontres des conseils citoyens de 2016 et 2017 Certains axes sont bien perçus tels que l'accompagnement des familles monoparentales, la petite enfance, la prévention et la lutte contre la discrimination, la réussite des jeunes des QPV... 	<ul style="list-style-type: none"> Une poursuite des ateliers dans l'idée des rencontres des conseils citoyens de 2016 et 2017 est fortement à encourager Le Contrat de Ville doit être plus adapté aux conseils citoyens Les actions et les enjeux déclinés par quartier ne sont pas toujours faciles à mettre en place ou non identifiés Baisse financière de certains partenaires La parole des habitants n'est pas suffisamment prise en compte Pertinence de l'association des conseils citoyens à la Conférence Intercommunale du Logement ? 	<ul style="list-style-type: none"> Il sera envisagé d'orienter les prochaines rencontres entre conseils citoyens axées sur des ateliers thématiques L'association des conseils citoyens sera approfondie

Suggestions diverses des conseils citoyens

- Continuer à donner la parole aux conseils citoyens ; des réunions trimestrielles pourraient être envisagées. Des ateliers de sensibilisation sont demandés, par exemple sur le tri et la collecte des déchets.
- Des thèmes sont à prioriser : l'emploi, le renforcement des liens population/police, le handicap, les seniors, l'éducation...
- Il est suggéré de mettre en place des partenariats entre conseils citoyens afin de créer des projets communs
- Il aurait été intéressant d'envoyer le projet de rapport en amont de la présentation afin de recueillir des avis réfléchis de tous les conseils citoyens

